

Rapport d'orientations budgétaires

L'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article D 3312-12 du même code et l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, prévoit les délais et le cadre dans lesquels s'inscrit la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires : « *Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du conseil départemental présente au conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.* »

Si le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 déposé par le Gouvernement n'apporte pas, cette année encore, d'évolution majeure pour les Départements, et en particulier pour le Département du Nord, les décisions prises par la majorité départementale depuis 2015, les choix opérés par le gouvernement dans son dialogue avec les collectivités locales, ainsi que la conjoncture économique, ont conduit progressivement sur les quatre dernières années à une inflexion de la situation financière de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement, notamment portées par les allocations individuelles de solidarité (AIS), continuent de faire l'objet d'une attention importante de la collectivité. La stabilisation de celles-ci permet de respecter le plafond du contrat conclu avec l'Etat. En revanche, la légère amélioration constatée dans les recettes de fonctionnement, en particulier suite aux efforts de négociation entrepris par le Président du Département du Nord auprès de l'Etat pour disposer de recettes complémentaires, permet de dégager de nouvelles marges de manœuvre en investissement pour les années à venir. Celles-ci seront primordiales, au moment où l'urgence climatique nous oblige à repenser nos politiques publiques en intégrant plus fortement encore les exigences du développement durable.

A l'heure où ce Rapport d'Orientations Budgétaires est présenté aux élus départementaux, les conditions économiques et financières dans lesquelles sera construit le Budget Primitif 2020 méritent de faire l'objet d'une présentation détaillée et leurs éventuelles conséquences sur les finances départementales doivent être anticipées. Dans ce cadre, les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux orientations budgétaires du BP 2020, et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote de celui-ci. Elles n'anticipent pas plus les orientations qui seront définies lors du prochain mandat.

Les données présentées sont celles du budget principal du Département, et n'intègrent pas les écritures d'ordre.

SOMMAIRE

1. Les mesures prises depuis 2015 ont permis d'assainir la situation du Département au regard de l'évolution de la situation des finances publiques.....	3
a. La situation d'impasse du budget départemental en 2015.....	3
i. Une forte tendance à la hausse des dépenses de fonctionnement dans un contexte de crise	3
ii. Une baisse continue de l'évolution des recettes de fonctionnement liée à la baisse des dotations de l'Etat.....	3
iii. L'effet de ciseau en fonctionnement conduit à une contraction de l'investissement.....	4
b. La mise en œuvre d'un vaste plan d'économies de dépenses de fonctionnement, avec impact à long terme.....	5
i. L'insertion professionnelle des allocataires du RSA	6
ii. La transformation de l'offre et les efforts de gestion des partenaires dans le secteur social et médico-social	7
iii. La modernisation des modes de gestion de la collectivité.....	7
iv. La mise en œuvre de la contractualisation financière avec l'Etat.....	8
c. Le développement d'une culture de la recette	10
i. Le recours à la hausse des Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB)	10
ii. Des négociations avec l'Etat pour améliorer la compensation largement insuffisante des AIS	11
iii. Une hausse des DMTO permise par la conjoncture.....	14
iv. La réponse aux appels à projets de l'Etat : la création des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi.....	15
d. La priorité à l'effort d'investissement conditionnée à la maîtrise de l'endettement.....	16
2. Dans un environnement international incertain et porteur de risques, les perspectives économiques de la France sont relativement épargnées.....	19
a. Une conjoncture économique mondiale porteuse de risque	19
b. Une situation française qui reste préservée.....	20
3. De multiples chantiers permettent de relancer la dynamique d'investissement sur la seconde partie du mandat	22
a. Les recettes bénéficient d'une conjoncture favorable et des avancées nationales sur la péréquation horizontale.....	22
i. Le projet de transfert de la taxe foncière au bloc communal et de compensation par la TVA	22
ii. Une stabilisation attendue des DMTO à moyen-terme	24
iii. Une nouvelle réforme de la péréquation horizontale favorable au Département en cours de discussion à l'ADF.....	24
iv. Une stabilisation des concours de l'Etat.....	25
v. Une hausse des autres recettes.....	25
b. Le contrat financier va continuer à plafonner l'évolution des dépenses de fonctionnement.....	26
i. Le travail sur les dépenses sociales devrait permettre de stabiliser le reste à charge.....	26
ii. Le travail d'optimisation sur les autres dépenses doit se maintenir	29
iii. La négociation sur les retraitements auprès de l'Etat doit continuer	29
c. Cet effet de ciseaux inversé conduit le Département à dégager de l'épargne pour investir tout en stabilisant l'endettement.....	30
i. Une dette de bonne qualité qui sécurise la signature du Département auprès de ses partenaires bancaires.....	30
ii. Une situation qui permet de développer les investissements à destination des Nordistes	32
4. Orientations concernant les ressources humaines	35

1. Les mesures prises depuis 2015 ont permis d'assainir la situation du Département au regard de l'évolution de la situation des finances publiques

a. La situation d'impasse du budget départemental en 2015

La situation financière du Département en 2015 est très tendue, compte tenu d'un effet de ciseau entre des dépenses dynamiques partiellement liées à la crise, et des recettes réduites par la baisse des dotations de l'Etat. La réduction de l'épargne entraîne alors un financement de l'investissement quasi-exclusivement par l'emprunt et conduit le Département à une impasse budgétaire.

- i. Une forte tendance à la hausse des dépenses de fonctionnement dans un contexte de crise

En 2015, la situation financière de la collectivité est marquée par un contexte économique et social particulièrement contraint. Dès 2012, la dynamique de progression des dépenses de fonctionnement est fortement corrélée à celle des dépenses d'allocations individuelles de solidarité (AIS). De 2012 à 2015, les AIS ont progressé de 5,2 %/an en moyenne, alors que les autres dépenses de fonctionnement du département évoluaient de +1,8 %. La part des AIS dans les dépenses de fonctionnement est donc passée de 30,7 % à 33,3 %.

La situation du territoire est particulièrement dégradée avec un taux de chômage de 12,8 %, soit 2,8 points supérieur à la moyenne nationale au deuxième trimestre 2015. Le nombre de foyers percevant le RSA est ainsi très élevé dans le Nord. En novembre 2015, 151 606 foyers allocataires (RSA socle et RSA activité), représentant 342 500 personnes, sont recensés sur le territoire, soit 14 % des ménages contre 7,5 % en France métropolitaine. En parallèle, les dépenses de PCH et d'APA connaissent également une augmentation exponentielle, en raison notamment de l'évolution démographique du Département. Au-delà des AIS, cette situation a des conséquences sur l'ensemble des politiques sociales du Département, en particulier sur l'hébergement.

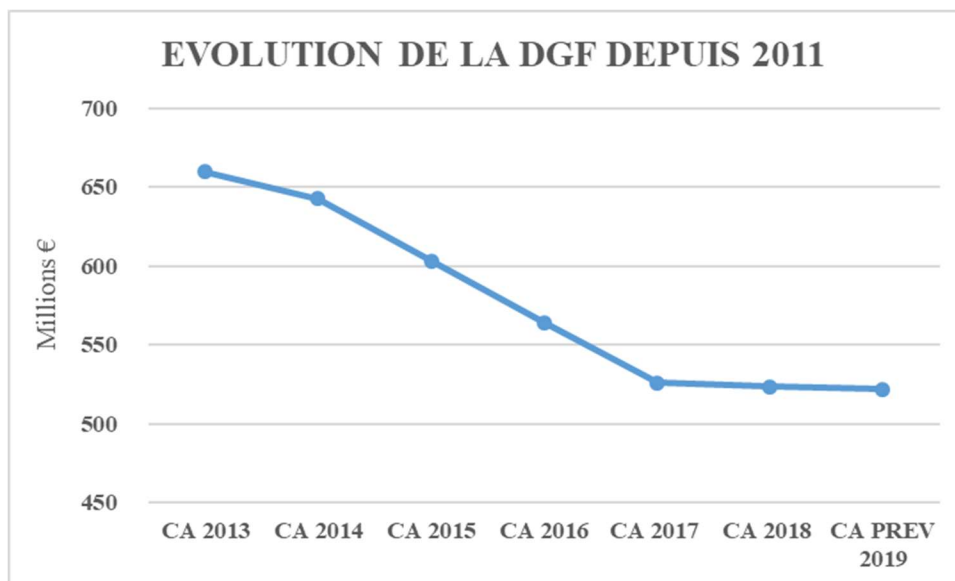
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
AIS en M€	718,3	761,0	811,2	849,6	879,9
Evol./n-1	-0,1%	5,9%	6,6%	4,7%	3,6%

Cette situation a conduit la majorité précédente à constituer d'importants arriérés de dépenses d'hébergement (109 M€), de RSA (19 M€), auxquels s'ajoutent 52 M€ de subventions délibérées en février 2015.

- ii. Une baisse continue de l'évolution des recettes de fonctionnement liée à la baisse des dotations de l'Etat

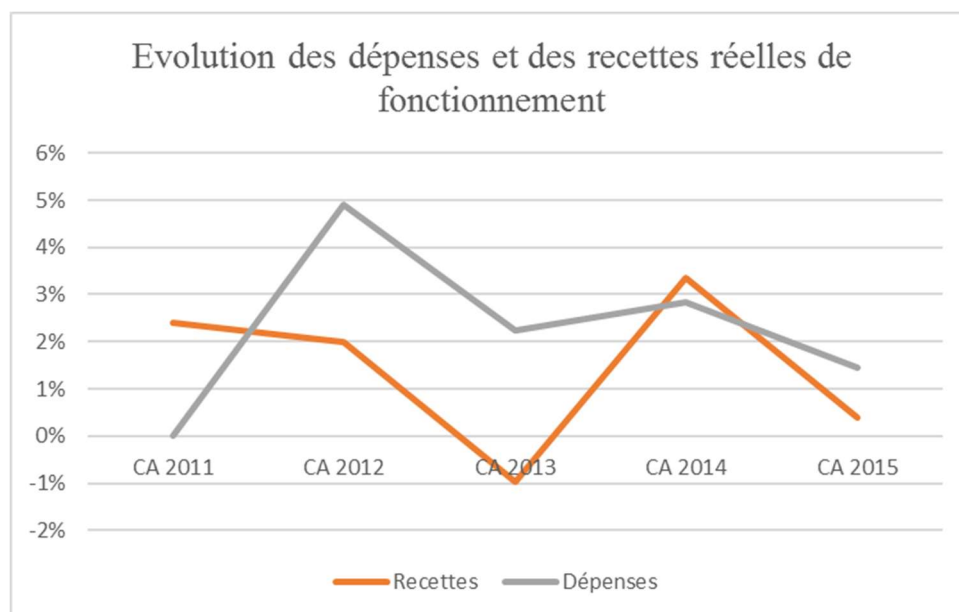
Dans le même temps, les recettes ont évolué entre 2013 et 2015 de 0,9 %, cette atonie s'expliquant notamment par la baisse des dotations de l'Etat.

En effet, l'Etat s'était engagé dans une démarche de réduction des dépenses publiques en réduisant massivement ses concours aux collectivités. Pour le Nord, cela s'est traduit par une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis 2014. La DGF a ainsi baissé de 56 M€ entre 2013 et 2015, laissant un manque à gagner à la charge du Département de 74 M€ (cumul des baisses) sur cette période.

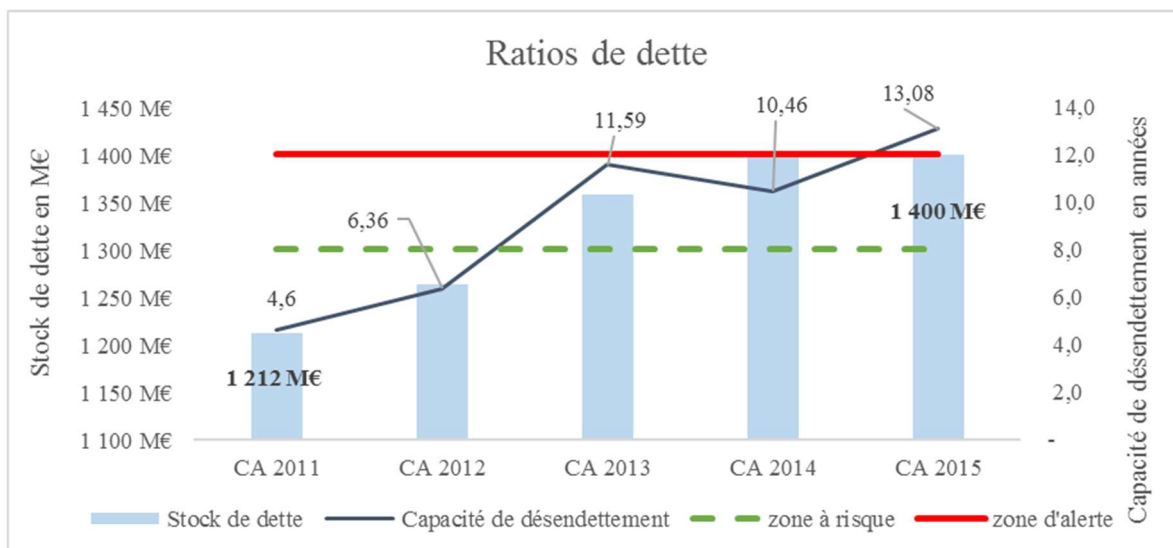


- iii. L'effet de ciseau en fonctionnement conduit à une contraction de l'investissement

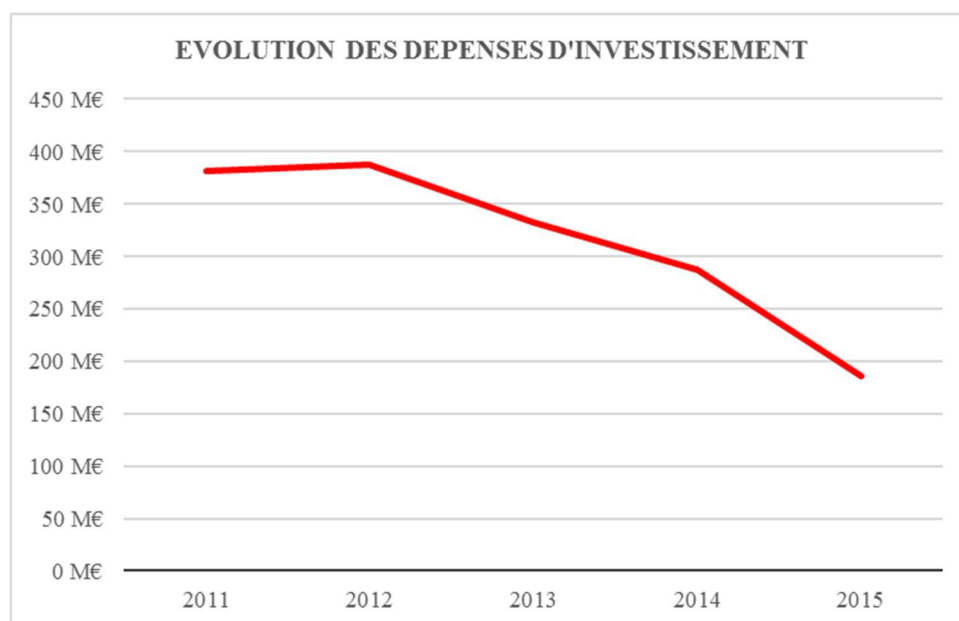
Les difficultés budgétaires du Département se sont donc traduites dès 2012 par une évolution plus forte des dépenses de fonctionnement que des recettes de fonctionnement : +2,2 % en moyenne pour les dépenses contre +0,9 % en moyenne pour les recettes. Cet effet de ciseau, commun à plusieurs Départements, est particulièrement marqué dans le Nord où aucune mesure structurelle n'a été prise.



Cette tendance prolongée a réduit l'épargne de la collectivité d'année en année. Pour maintenir, voire augmenter son investissement, celle-ci a dû recourir de plus en plus à l'emprunt. Ces éléments ont conduit le Département à une impasse budgétaire se traduisant par une épargne nette négative en 2015. La collectivité finance alors ses investissements par un recours massif à l'emprunt. Enfin, le stock de dette élevé conjugué à la contraction de l'épargne brute entraîne des ratios au-delà des seuils d'alerte, avec une capacité de désendettement qui atteint 13 ans cette même année.



Cette situation empêche *de facto* le recours à l'emprunt. Le Département a donc été contraint de diminuer fortement ses investissements en mars 2015, pour ne pas dégrader davantage l'endettement.

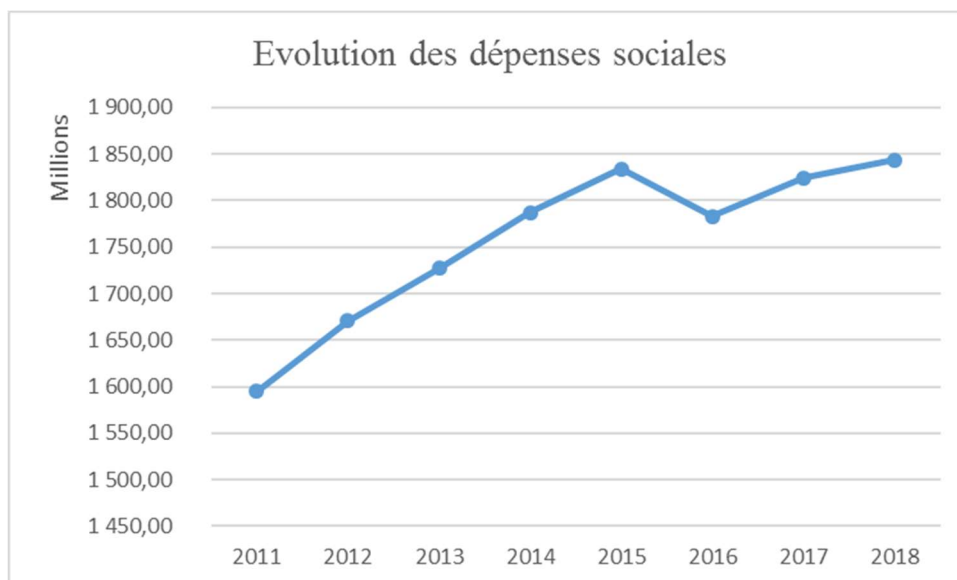


Lors de son arrivée en fonction, la nouvelle majorité a été dans l'obligation de mettre en œuvre un plan de redressement des finances départementales. Celui-ci est intervenu tant sur le plan de la dépense que sur celui de la recette.

b. La mise en œuvre d'un vaste plan d'économies de dépenses de fonctionnement, avec impact à long terme

La stratégie budgétaire du Département s'est articulée autour d'une révision de l'ensemble de ses politiques publiques avec l'objectif de 100 M€ d'économies en fonctionnement dès 2016. Ces efforts se sont faits malgré le coût lié à la résorption progressive des retards de paiement. Ceux-ci s'élevaient sur les secteurs de l'aide sociale à l'hébergement à 125 M€ en 2015, les mesures d'amélioration et de maîtrise de ces décalages ont conduit à une diminution de 42,8 % soit 71 M€. Au titre du RSA, le Département a connu un décalage de deux mensualités de RSA soit environ 110 M€, au 31 décembre 2018 ce retard a été porté à 33 M€ soit un retard de paiement d'un demi mois.

Malgré le paiement de ces arriérés, les dépenses de la Collectivité, et en particulier les dépenses sociales, pourtant réputées très rigides, ont pu être stabilisées sur la période.



Plusieurs chantiers ont été définis comme prioritaires et avec un impact à long terme :

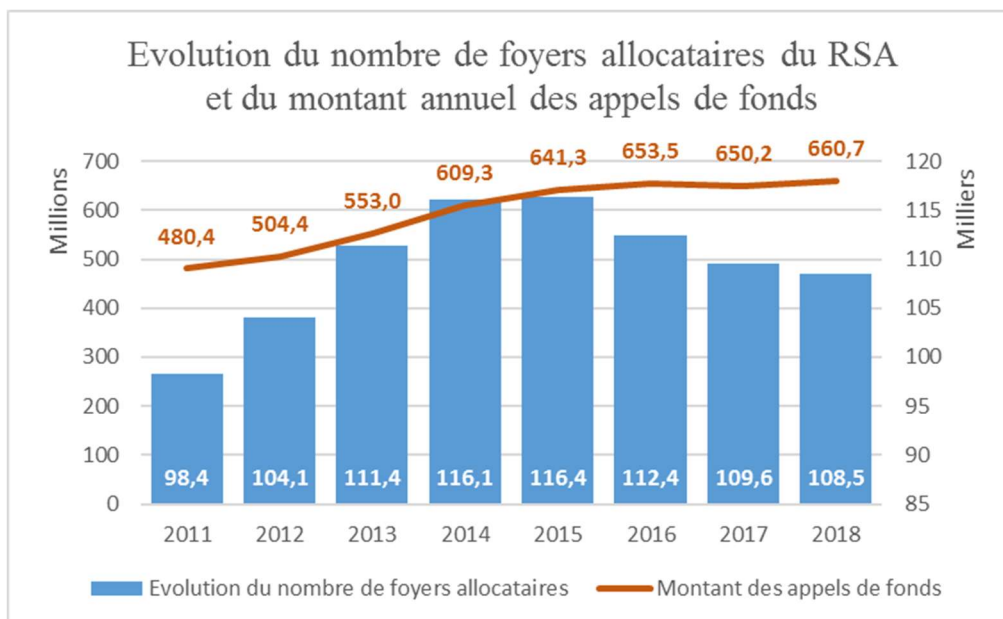
i. L'insertion professionnelle des allocataires du RSA

La délibération-cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA a affirmé la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et a fixé cet engagement comme une priorité forte du mandat. Trois objectifs sont déclinés dans la délibération pour une mise en œuvre à compter de 2016 :

- mieux orienter les allocataires grâce à la mise en place d'un échange de données informatiques (CAF, Pôle Emploi et Département) ;
- repérer les allocataires les moins éloignés de l'emploi et les mettre en relation avec le vivier local d'offres d'emploi constitué via les Plateformes Départementales de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle ;
- mieux mobiliser les allocataires non-inscrits à s'orienter vers Pôle Emploi.

Cette démarche a été également renforcée par l'ouverture du co-financement des contrats aidés en faveur du secteur marchand, par un élargissement de l'accès au Programme Régional des Formations des allocataires du RSA, par un appel à projets axé principalement sur les parcours d'insertion professionnelle visant l'accès à l'emploi, et par la levée des freins et la constitution d'un réseau d'entreprises et de grands comptes.

La politique ambitieuse de retour à l'emploi des allocataires du RSA porte ainsi ses fruits avec une baisse constante du nombre de bénéficiaires depuis 2015. Ces actions ont permis de limiter, depuis 2016, l'augmentation des dépenses de RSA, la baisse du nombre de bénéficiaires compensant partiellement la revalorisation annuelle de l'allocation.



ii. La transformation de l'offre et les efforts de gestion des partenaires dans le secteur social et médico-social

Adoptée le 12 octobre 2015, la délibération relative au financement des établissements sociaux et médico-sociaux fixe l'objectif de dépenses par secteur et met en place des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) permettant de donner aux gestionnaires la visibilité nécessaire sur les objectifs attendus et de la souplesse quant aux moyens de gestion disponibles.

Une attention particulière a été également portée à la consolidation des services d'aide à domicile et au développement de l'accueil familial, particulièrement en milieu rural.

En outre, le Département du Nord a opéré des changements importants dans la transformation de l'offre et dans la maîtrise des dépenses des politiques sociales :

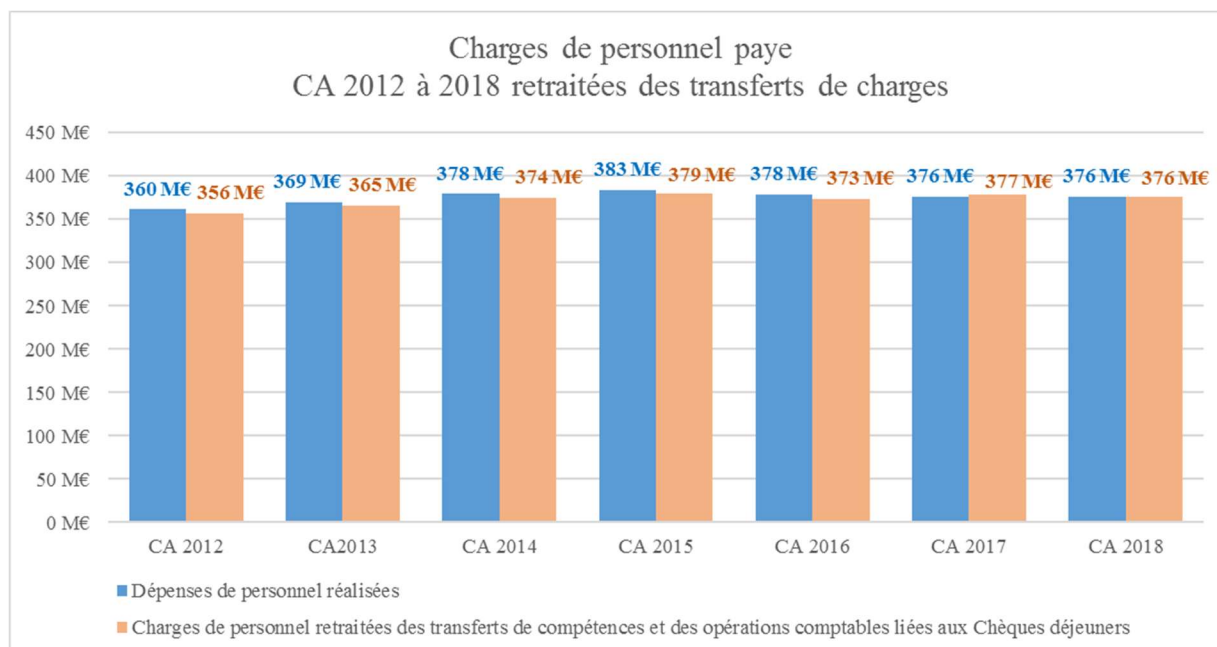
- Le maintien à domicile a été privilégié par le renforcement des recrutements des assistants familiaux pour les enfants confiés aux Départements, par des moyens supplémentaires apportés à l'accueil en famille des Personnes âgées et des Personnes en situation de Handicap et par le renforcement de l'aide à domicile dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie.
- Le secteur de l'aide à domicile a été marqué par la mise en place d'une participation unique du Département à hauteur de 21€ qui a permis une plus grande équité de la participation départementale et une maîtrise de coût sur ce secteur.
- La volonté départementale de responsabiliser ses partenaires sur la récupération de ressources des hébergés dans les secteurs Personnes Agées et Personnes en situation de Handicap s'est traduite par la mise en œuvre du paiement différentiel et du paiement net. Cette mesure comptable, ne s'est pas traduite par un désengagement du Département à l'égard des personnes âgées.
- Pour faire face à la pression grandissante de l'arrivée des Mineurs Non Accompagnés (MNA), le Département a mis en œuvre des dispositifs spécifiques pour accueillir ces jeunes. Ces dispositifs ont permis de décharger les structures classiques de la protection de l'enfance (MECS) tout en proposant aux MNA des places en semi-autonomie pour assurer leur intégration dans le Département du Nord.

iii. La modernisation des modes de gestion de la collectivité

Une nouvelle politique de ressources humaines et d'optimisation des dépenses a été mise en place afin de réduire la masse salariale sur l'ensemble de la durée du mandat, au travers de différentes mesures :

- réorganiser les services et appliquer la durée légale annuelle de temps de travail (1607 heures) afin de contribuer à l'objectif de diminution des effectifs ;

- agir sur l'évolution des effectifs (non remplacement systématique des départs en retraite, recours au CDD de façon plus limitée, externalisation de certaines missions, automatisation de certaines tâches par le développement de la digitalisation) ;
- revenir au principe général de droit commun pour l'avancement d'échelon à la durée maximale, tout en permettant l'avancement à la durée minimale pour mieux reconnaître l'investissement et la valeur professionnelle des agents anticipant ainsi les évolutions législatives conduisant à un avancement d'échelon à durée unique.



iv. La mise en œuvre de la contractualisation financière avec l'Etat

Dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le produit intérieur brut (PIB) et d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu le principe d'une contractualisation financière entre l'Etat et 322 collectivités territoriales, dont le Département du Nord. Conclues pour les exercices budgétaires 2018 à 2020, ces contrats visent à limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à un taux annuel de croissance de 1,2 %, appliqué à une base de dépenses constatée en 2017 en valeur et à périmètre constant.

S'agissant du périmètre de dépenses retenu, le montant constaté au compte de gestion 2017 a fait l'objet de plusieurs retraitements comptables, précisés par l'instruction interministérielle du 16 mars 2018 :

Montant des dépenses réelles de fonctionnement constaté au compte de gestion 2017	2 602 731 589 €
- 739 - Reversement et restitution sur impôts et taxes (prélèvements au titre des fonds de péréquation)	- 33 972 658 €
- Atténuations de charges	- 501 707 €
- 68 - Dotations aux amortissements et provision	- 5 900 000 €
Montant des dépenses réelles de fonctionnement retenu	2 562 357 224 €

En conséquence, l'évolution maximale des dépenses de fonctionnement retenue dans le contrat était la suivante :

	Base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	2 562 357 224 €	2 596 949 047 €	2 632 007 859 €	2 667 539 965 €

En outre, suite aux négociations menées avec l'Etat, les dépenses constatées chaque année au compte administratif font l'objet de deux retraitements supplémentaires :

- réintégration du coût de 8 mois d'exercice de la compétence transport inclus dans la base 2017, coût fixé sur la base de l'arrêté préfectoral déterminant le montant des charges transférées et augmenté du taux d'évolution fixé au contrat ;
- retraitement de la hausse des dépenses relatives à la prise en charge des mineurs non accompagnés pour la part excédent le taux d'évolution fixé au contrat.

En cas de non-respect de la trajectoire contractualisée, la loi prévoit l'application d'une reprise financière sur le produit de la fiscalité à hauteur de 75 % du dépassement constaté, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 100 % pour les collectivités n'ayant pas contractualisé.

Grâce aux efforts de gestion mis en œuvre depuis 2015, ayant permis de stabiliser de manière globale l'augmentation des dépenses de fonctionnement, le Département a pu contractualiser avec un taux d'évolution annuel plus favorable de 1,35 %.

Dans ce cadre, après retraitements, les dépenses réelles de fonctionnement du Département se sont élevées en 2018 à 2 584,74 M€, représentant une augmentation de 0,87 % par rapport à 2017. Le montant du CA 2019 devrait quant à lui s'en rapprocher, compte tenu notamment de la mise en œuvre des engagements pris par le Président au titre des 10 mesures pour l'enfance, ainsi que des projets déployés dans le cadre du Plan pauvreté.

La contractualisation financière avec l'Etat a renforcé la stratégie de pilotage des dépenses de fonctionnement mise en place dès 2015. En tout état de cause, et même en l'absence de tels contrats, la pérennisation à long terme de la situation financière assainie du Département rend indispensable de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

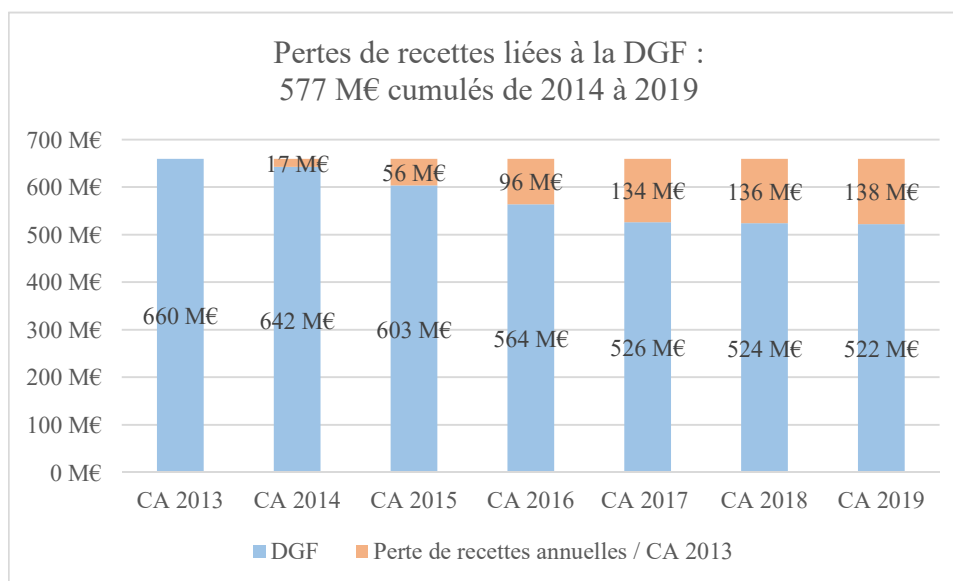
c. Le développement d'une culture de la recette

En parallèle de l'action menée sur les dépenses, le Département s'est fortement engagé dans la recherche de nouvelles recettes. Grâce à ces actions, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en moyenne de +0,3 % depuis 2015 en dépit de la baisse accélérée des dotations l'Etat.

	Montant annuel moyen	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evol. Moyenne annuelle
Recettes fiscales (retraitées des transferts de compétences)	1 735M€	5,0%	7,3%	4,2%	-0,9%	3,9%
Dotations et compensations (hors fds de stabilisation)	676M€	-5,5%	-5,4%	-7,1%	-0,4%	-4,6%
Péréquation horizontale + fds de stabilisation	88M€	16,4%	8,9%	20,8%	0,2%	11,6%
Autres (dont cessions)	236M€	-13,0%	-13,8%	-5,2%	27,0%	-1,3%
Recettes de fonctionnement retraitées des transferts de compétences	2 735M€	0,4%	2,0%	1,1%	1,2%	1,2%
Recettes réelles de fonctionnement hors retraitements	2 791M€	0,4%	2,0%	0,0%	-1,0%	0,3%

Le maintien de la hausse des recettes s'est pourtant fait dans un contexte difficile :

- La baisse de la DGF jusqu'en 2017 qui a continué à peser sur le Département ;



- Le transfert de la moitié du produit de la CVAE à la Région, prévu par la loi de finances pour 2016, amputant ainsi partiellement les recettes départementales d'une fiscalité particulièrement dynamique (+4,9 % en moyenne ces deux dernières années).

Les éléments ayant donc permis l'augmentation des recettes de la collectivité sur la période sont les suivants :

- Le recours à la hausse des Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB)

La baisse continue des dotations de l'Etat, privant le Département de ressources importantes, n'a pas été compensée par l'évolution des autres recettes. Afin de rétablir l'autofinancement de la collectivité et garantir le niveau de service attendu par les Nordistes, le Département s'est vu contraint de faire appel à la solidarité des contribuables. Ainsi en 2016, le taux de TFPB a été relevé, passant de 17,06 % à

21,45 %. Cette recette supplémentaire a permis de réinjecter dès 2016, 100 M€ d'épargne dans les équilibres financiers de la Collectivité.

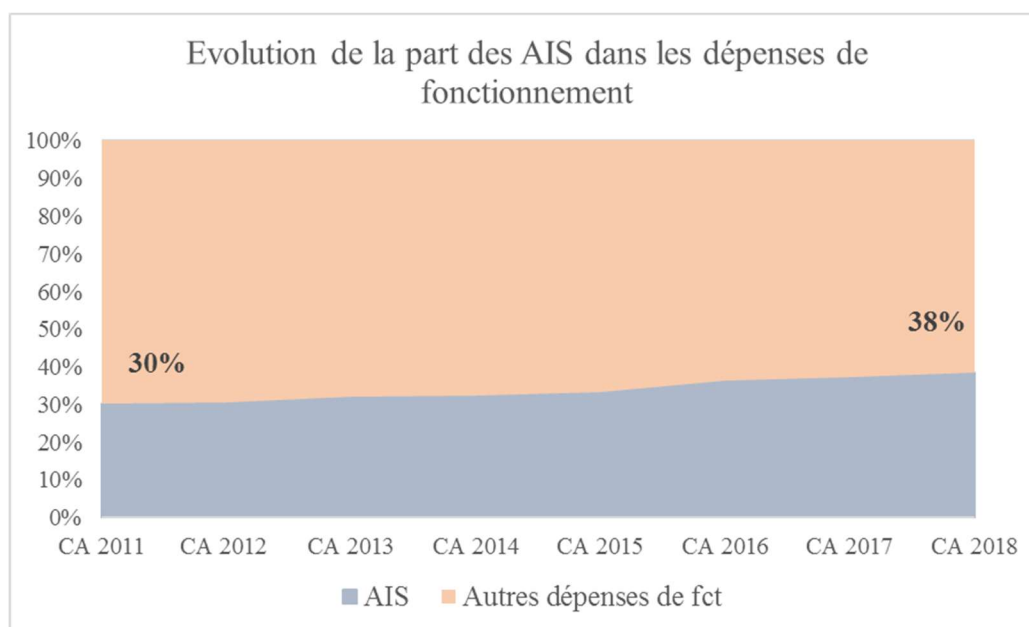
Les premiers fruits du redressement des finances départementales étant apparus dès 2017, l'exécutif a pu proposer au Conseil une baisse du taux en 2018 comme il s'y était engagé. Ce dernier est maintenu depuis à 19,29 %.

Pour rappel, ce taux est le plus bas parmi les Départements de la Région Hauts-de-France (31,72 % pour l'Aisne, 21,54 % pour l'Oise, 22,26 % pour le Pas-De-Calais et 25,54 % pour la Somme, en 2018).

ii. Des négociations avec l'Etat pour améliorer la compensation largement insuffisante des AIS

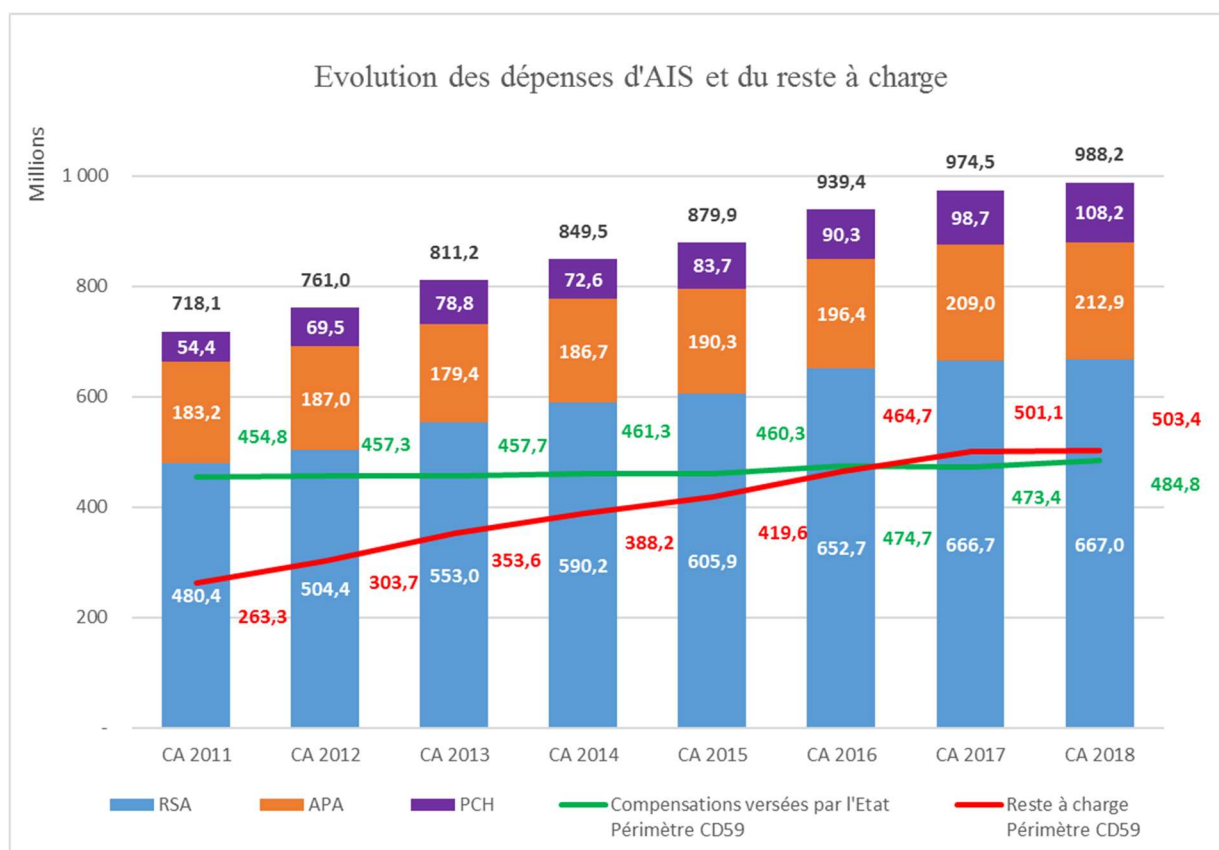
En dépit de la contrainte exercée par le Département sur l'évolution globale de ses dépenses de fonctionnement, les dépenses sociales, peu maîtrisables et dépendant largement de la conjoncture économique, poursuivent leur forte progression.

Ainsi, la part des AIS dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement continue d'augmenter, pour atteindre 38 % en 2019.



Face à la hausse massive des dépenses de solidarité, les compensations versées par l'Etat demeurent insuffisantes, et le reste à charge du Département continue de croître¹.

¹ Le reste à charge pris en compte par l'Etat pour le calcul des fonds de péréquation intègre les recettes du Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD). Cette recette est exclue de l'analyse présentée dans la mesure où elle n'est pas financée par l'Etat mais par la péréquation inter-Départements.



En outre, et comme les années précédentes, le Département a dû faire face à des dépenses nouvelles et inattendues pendant la période :

- Promulguée en décembre 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (dite "Loi ASV") traduit l'ambition d'une adaptation globale de la société au vieillissement, mobilisant l'ensemble des politiques publiques. C'est ainsi que le Département a revalorisé les plans d'aides de l'APA, permettant aux personnes âgées d'être mieux accompagnées, et a mis en œuvre une aide à l'aménagement des logements pour faciliter leur maintien à domicile, ainsi que des possibilités de répit indispensables pour les aidants.
- Le Département a dû faire face à la question des dépenses relatives à l'accueil, l'évaluation, la mise à l'abri, l'hébergement et l'accompagnement des MNA, qui connaissent également une évolution très importante. S'élevant à 6,5 M€ en 2017, elles étaient de 13,4 M€ en 2018 et ont nécessité une inscription supplémentaire de 4,3 M€ au BS 2019, pour atteindre 22,3 M€.

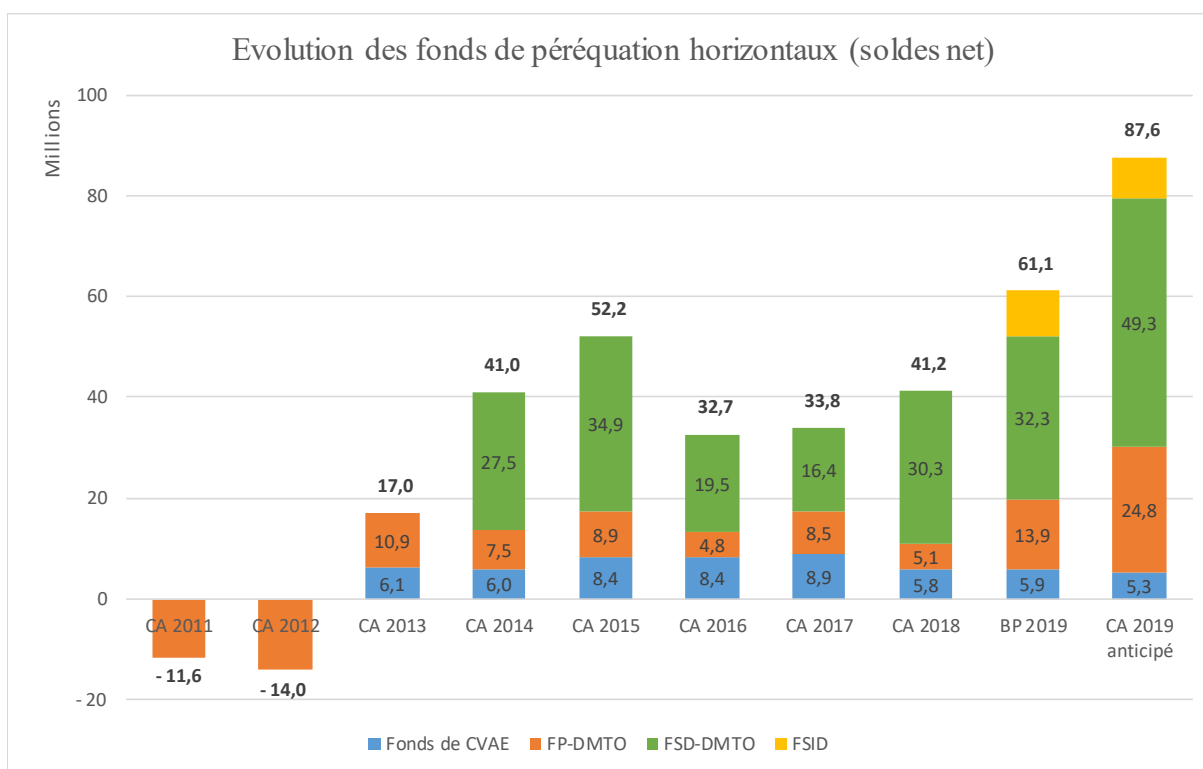
En 2013, le Pacte de confiance et de responsabilité a permis, de répondre temporairement aux difficultés financières des Départements avec l'attribution de ressources nouvelles à savoir :

- la création d'une dotation de compensation péréquée correspondant aux frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (environ 3 % du produit perçu par les bénéficiaires de cette taxe). Ce fonds est réparti en fonction du reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) pour la part compensation (70 % de l'enveloppe) et pour la seconde part, dite « péréquation », selon des critères de ressources et de charges tels le revenu, le nombre de bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH- ACTP et RSA) rapporté au nombre d'habitants. ;
- la possibilité d'un relèvement du plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à hauteur maximale de 4,5 % ;
- la création du fond de solidarité en faveur des départements en difficulté, assis sur les recettes de DMTO, qui s'ajoutait au fond national de péréquation des DMTO créé en 2011.

Cependant, il n'apportait aucune réponse pérenne à la problématique de la non compensation des AIS et en particulier du RSA.

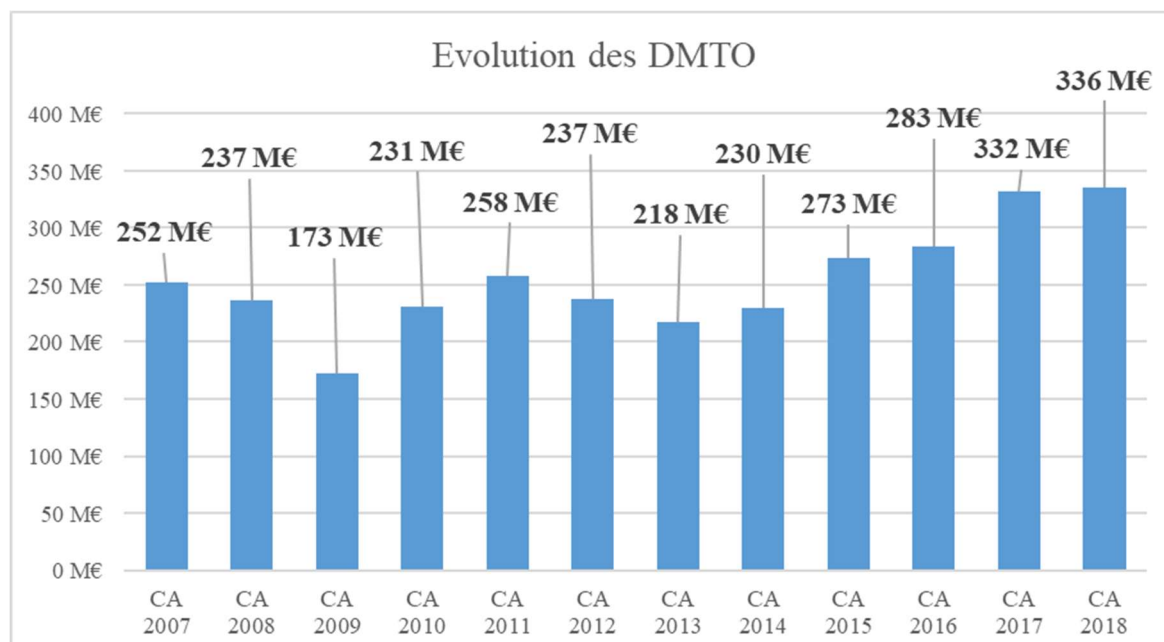
Devant la dynamique d'augmentation du coût des allocations et des MNA et le sous-financement de l'Etat, le Département s'est activement engagé dans la recherche de solutions nationales. Dès 2015, des négociations ont été menées consistant dans l'accompagnement du financement du RSA des départements, réforme rejetée en bloc par l'ADF dans la mesure où elle consistait à figer définitivement le montant du reste à charge, y compris dans l'hypothèse d'un retour à meilleure fortune. Toutefois, un travail mené par l'ADF, en partie via l'action du Président de la commission des finances, a permis d'obtenir plusieurs recettes complémentaires :

- Un fonds d'urgence, créé en 2015, et augmenté en 2016, qui est pérennisé en 2019 sous la forme d'un fonds de stabilisation pour les 3 années à venir à hauteur de 115 M€, et à destination des départements les plus en difficulté, dont le Nord ;
- Un fonds de soutien interdépartemental, élaboré par l'ADF, et instauré par la loi de finance pour 2019. Celui-ci est destiné à renforcer la solidarité financière interdépartementale, ce fonds, doté de 250 M€ issus d'un prélèvement proportionnel sur le produit de DMTO de l'ensemble des départements, doit répondre aux difficultés de financement des départements marqués par une situation sociale dégradée et bénéficiant de recettes de DMTO inférieures à la moyenne nationale.



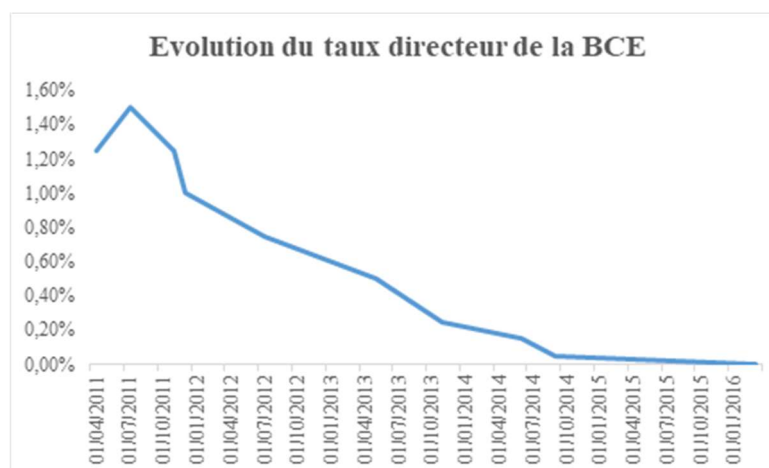
iii. Une hausse des DMTO permise par la conjoncture

Cette ressource importante du Département est particulièrement préservée depuis 3 ans.



Ce niveau est notamment favorisé par des taux d'emprunt particulièrement bas ayant un impact positif sur le volume des transactions immobilières.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux de refinancement de la BCE. Ce dernier, nul depuis mars 2016, correspond au taux auquel les banques empruntent pour se financer et donc accorder des prêts immobiliers.



Ils entraînent mécaniquement les taux de marché qui connaissent également une baisse très importante. Le graphique ci-dessous montre l'évolution d'un des principaux indicateurs depuis début 2018 :



Source : Finidev

Ces opportunités d'emprunt se sont accrues et encouragent les acheteurs à acquérir des biens immobiliers même si les prix de ceux-ci sont élevés. Toutefois, cette hausse atteindra mécaniquement un plafond lorsque le taux de rotation du parc immobilier aura atteint son pic. Cette stabilisation pourrait même conduire à une baisse une fois que les prix seront jugés trop chers par les acheteurs, ou que les taux de crédit immobilier repartiront à la hausse.

iv. La réponse aux appels à projets de l'Etat : la création des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi

Dans le cadre de la délibération-cadre du 17 décembre 2015, le Département a arrêté les bases d'une politique ambitieuse de remobilisation en faveur de l'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle. Cette politique a permis de faire diminuer de façon conséquente et durable le nombre de foyers allocataires du RSA payés. Leur nombre est passé de 108 220 en 2016 à 103 187 en 2019 hors MSA, avec un objectif 2021 affiché à 100 000.

Pour poursuivre cette politique de remobilisation à l'emploi, le Département du Nord a été le premier Département signataire de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Conclue avec l'Etat, celle-ci prévoit notamment la mise en place d'une Maison départementale de l'Insertion et de l'Emploi par territoire, permettant au Département de continuer à développer son outil pivot du retour à l'emploi.

Le Département entend en effet agir rapidement dès l'entrée dans le RSA, en orienter les bénéficiaires entrants sous un mois et en mettant en place un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching (Coach emploi).

Ainsi, au cours de l'année 2019, la nouvelle stratégie départementale s'est déclinée via la création de 7 Maisons départementales de l'Insertion et de l'Emploi, permettant :

- D'agir plus vite en orientant et en accueillant physiquement sous un mois tous les bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif. Au 30 septembre 2019, 9 261 allocataires ont été convoqués dans les MDIE depuis leur ouverture ;
- De renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA, notamment en agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi ;
- De mettre en place un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching (Coach Emploi). Au 30 septembre 2019, 1 652 allocataires étaient entrés en coaching pour 185 sorties en emploi et en formation ;

- De renforcer le partenariat avec Pôle Emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et organiser une meilleure complémentarité des accompagnements.

Dans le cadre du Plan pauvreté, les dépenses estimées s'élèvent à 50 M€, dont la moitié seront financées par l'Etat sur la durée du contrat (2019-2021).

Le Département accentue, grâce à ce plan, sa politique en faveur de l'enfance. Il renforce l'accompagnement des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE), il développe les places plus adaptées aux besoins de l'ASE, il ouvre des maisons des parents, il développe des actions de prévention, il met en place un accompagnement plus personnalisé des jeunes par le biais des agents de liaison sociale en environnement scolaire (ALSES) et crée des équipes mobiles d'éducateurs spécialisés.

La volonté de garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits vient d'être renforcée par l'engagement du Département dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (2019-2022). Ce contrat a pour objet de mieux prévenir les situations de danger des enfants, de renforcer les interventions précoces ou de prévenir les ruptures dans l'accompagnement des enfants protégés.

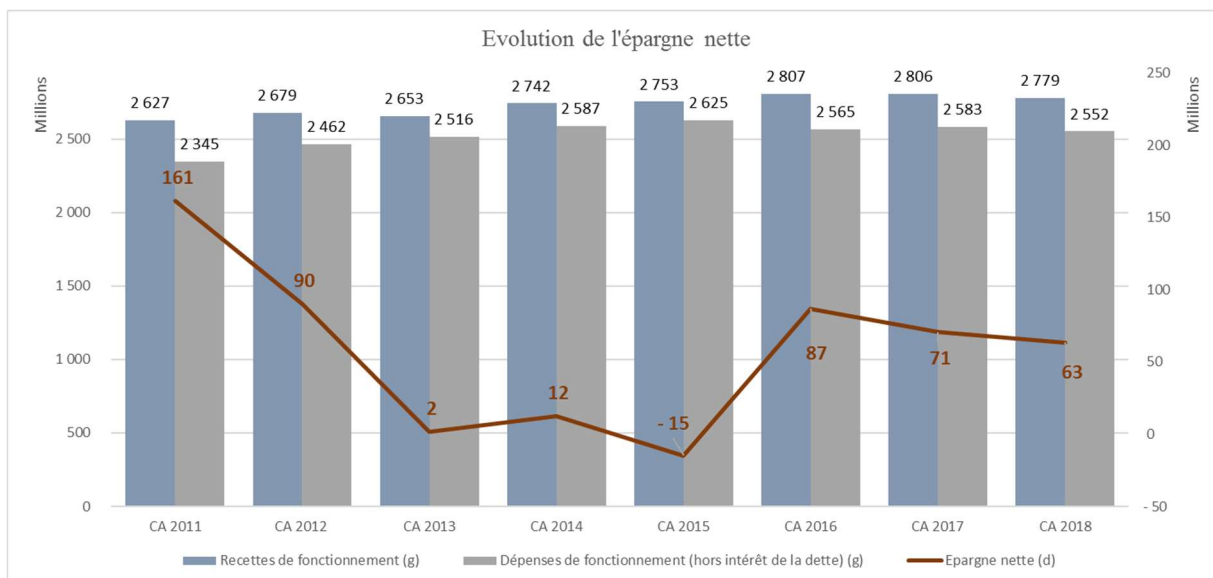
d. La priorité à l'effort d'investissement conditionnée à la maîtrise de l'endettement

Les efforts mis en œuvre en recette comme en dépense ont permis le rétablissement de l'épargne de la collectivité avec l'objectif final de favoriser l'investissement de la collectivité.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT périmètre CA 2018 *	2 662 M€	2 716 M€	2 745 M€	2 779 M€	2 858 M€
Evolution / n-1	0,4%	2,0%	1,1%	1,2%	2,8%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT périmètre CA 2018 *	2 570 M€	2 509 M€	2 542 M€	2 571 M€	2 621 M€
Evolution / n-1	1,5%	-2,4%	1,3%	1,2%	1,9%
EPARGNE BRUTE	92 M€	206 M€	204 M€	208 M€	237 M€

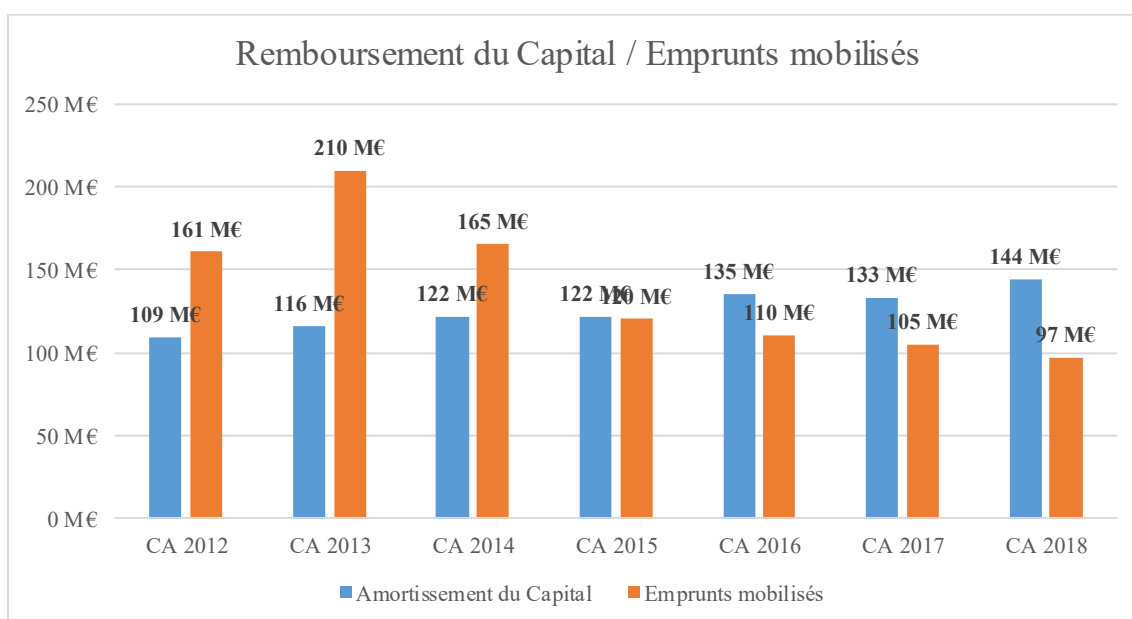
* CA antérieurs retraités des transferts de compétences MEL et Région

Depuis 2015, le programme de redressement des finances départementales a permis de restaurer l'équilibre financier en vue de dégager des marges de manœuvres au profit des Nordistes. Le quasi-doublement de l'épargne brute a favorisé, compte tenu du remboursement du capital des prêts déjà contractés, la consolidation de l'épargne nette (+ 78 M€ entre 2015 et 2018).

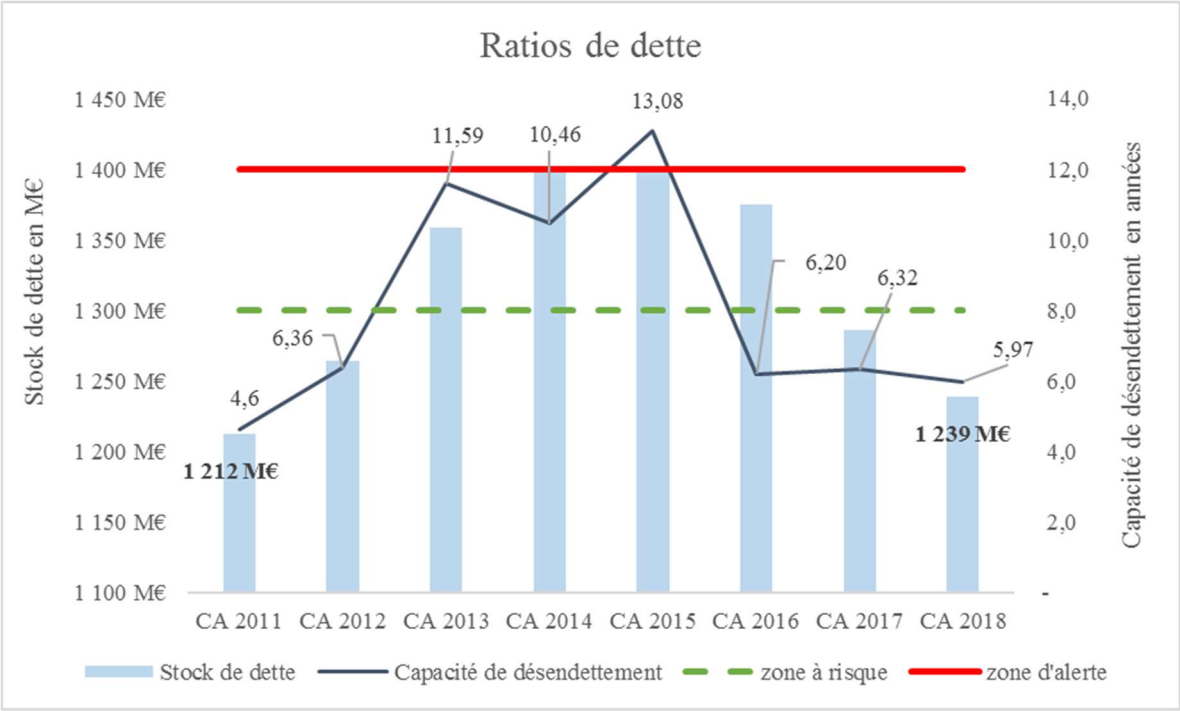


Cette amélioration de l'épargne nette a permis la diminution du recours à l'emprunt dans le financement des projets d'investissement.

Ainsi, et compte tenu des échéances de remboursement du capital, une trajectoire de désendettement du Département a pu être amorcée.



Mécaniquement, la capacité de désendettement, correspondant à la durée nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute, s'est améliorée. La capacité de désendettement du Département du Nord s'établissait à 13 ans au CA 2015. En dessous de 8 ans, la situation d'endettement, toutes choses égales par ailleurs, est considérée comme saine ; elle devient à risque à partir de 12 années.



2. Dans un environnement international incertain et porteur de risques, les perspectives économiques de la France sont relativement épargnées

La situation financière de la collectivité s'est donc largement améliorée. Le contexte actuel lui permet de regarder plus sereinement vers l'avenir, même si la présence de nombreux risques macroéconomiques nécessite de rester prudent.

a. Une conjoncture économique mondiale porteuse de risque

La conjoncture internationale est marquée par un niveau de risque particulièrement important.

L'économie mondiale présente tous les symptômes d'une crise économique majeure. Le commerce mondial est en berne en 2019 (croissance prévue de 1,4 % contre 4,5% en 2018), frappé par le conflit commercial entre la Chine et les Etats-Unis. Il s'est traduit par des relèvements de droits de douane et des incertitudes sur l'avenir des principaux accords commerciaux avec des conséquences sur l'ensemble des relations économiques internationales, en particulier pour l'Allemagne, locomotive économique de la zone euro qui a subi un fort ralentissement. La France se voit touchée par ces effets, mais ses exportations devraient progressivement remonter à horizon 2021, sauf en cas de guerre commerciale internationale conduisant à une contraction des échanges puis une récession mondiale.

Ce risque est aggravé par le conflit larvé entre l'Arabie Saoudite et l'Iran qui pèse sur le prix du pétrole. Les conséquences des attaques de drones sur les installations d'Arabie Saoudite montrent à quel point celui-ci est volatile. Une hausse soutenue et continue des prix du pétrole pourrait aggraver la situation économique. Toutefois les prix actuels (aux alentours de 60 USD pour le baril de Brent) demeurent très en deçà des pics connus au début des années 2010 (entre 100 et 120 USD), et de la hausse constatée en 2016 et fin 2018 (pic à 81 USD). Par ailleurs, la croissance française est moins consommatrice de pétrole puisqu'en 1995, 1 000 tonnes de pétrole consommées en France permettaient de générer 20 millions d'euros de PIB, ils en génèrent aujourd'hui 33,4 millions.

D'autres foyers de tension, comme la dégradation des relations nippo-coréennes, pourraient assombrir davantage la situation économique internationale. La plupart des économies nationales sont en outre dans une situation en voie de dégradation comme le constate l'INSEE : la relance fiscale de 2018 aux Etats-Unis voit ses effets sur la consommation des ménages s'essouffler, l'activité ralentit en Chine du fait des tensions commerciales, la production industrielle brésilienne est à l'arrêt, la consommation en Russie est pénalisée par la hausse de la TVA, les économies turque et argentine sont encore en crise.

A ces risques mondiaux, il faut ajouter des enjeux spécifiques à l'Union européenne.

L'Allemagne devrait connaître une croissance quasi-nulle en 2019 : en septembre, le climat des affaires dans l'industrie manufacturière allemande a atteint son niveau le plus bas depuis dix ans. Elle a d'ores et déjà commencé à subir les effets des tensions actuelles, en enregistrant une contraction de 0,1 % de son PIB au deuxième trimestre. Cette situation est particulièrement préoccupante pour un pays qui reste une locomotive pour l'ensemble de l'Union Européenne.

La situation politique italienne a montré les risques potentiels sur la sortie de l'euro d'un pays avec un fort effet de déstabilisation sur l'ensemble de la zone. Ce risque temporairement écarté ne doit pas masquer l'atonie de la croissance du deuxième partenaire commercial de la France. Les économies des pays d'Europe Centrale et Orientale subissent la baisse d'activité de leurs partenaires européens.

En Grande-Bretagne, la perspective d'un « No Deal » pourrait conduire à un ralentissement fort des échanges avec la Grande Bretagne qui demeure un partenaire important de la France sur le plan commercial. Les impacts plus directs sur le territoire du Nord au vu de sa proximité avec la Grande-Bretagne sont difficilement mesurables en l'état.

Les risques en Europe sont aussi présents en Italie dont la situation budgétaire est très préoccupante. Les tensions avec la commission sur le déficit public italien, aggravé tant par une crise politique qui a favorisé la montée des partis populistes et extrémistes que par l'absence de consensus qui empêche d'obtenir une décision politique forte, pourrait conduire à des effets impactant l'ensemble de la zone euro.

Face à ces difficultés économiques, les principales banques centrales maintiennent ou accentuent le caractère conciliant de leur politique monétaire, d'autant plus dans un contexte d'inflation modérée. Dans un contexte de changement de gouvernance, la Banque Centrale Européenne a prolongé son cadrage prospectif afin de maintenir ses taux d'intérêt aux niveaux actuels jusqu'à la mi-2020 au moins. Ainsi les taux d'intérêt du marché continuent de baisser, en particulier en France. L'absence de remontée d'intérêt a, pour l'instant, un effet direct sur le dynamisme du marché de l'immobilier. Cette activité se traduit par une stabilisation à un niveau élevé des projections des droits de mutation à titre onéreux. Pour autant, la seule politique monétaire n'apparaît pas suffisante pour enrayer la dynamique négative de l'économie mondiale. Le contexte actuel conduit en effet à un ralentissement affectant ainsi les capacités de croissance de demain. La politique monétaire accommodante préserve toutefois les conditions nécessaires à l'investissement public et privé.

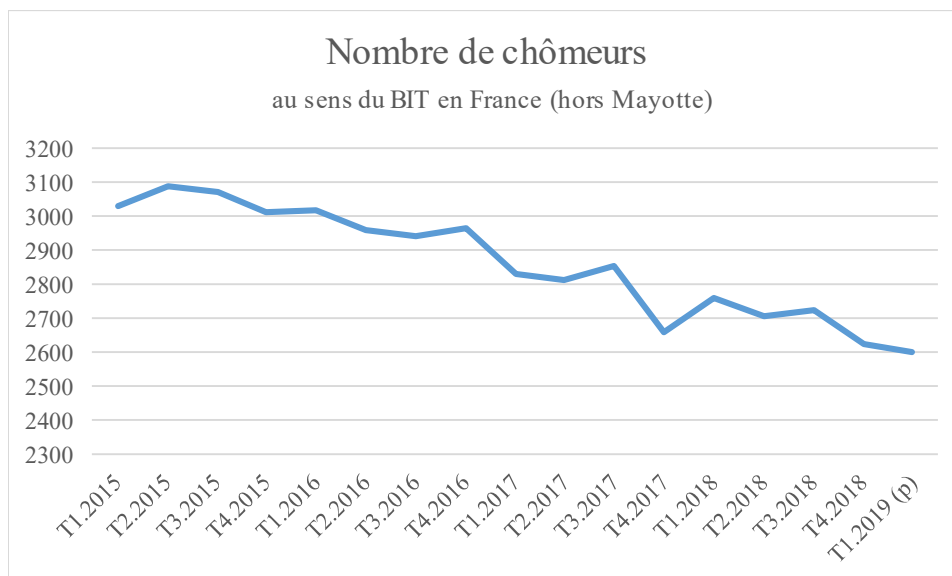
b. Une situation française qui reste préservée

Pour la France, ces conditions macroéconomiques se traduisent par un ralentissement conjoncturel de la croissance française en 2019 à 1,3 % (contre 1,7 % en 2018) et une stabilisation à horizon 2021 de la croissance à 1,4 % d'après les prévisions de la Banque de France. Les effets de la conjoncture internationale sont en effet en partie compensés par un dynamisme plus important de la consommation intérieure portée par la politique budgétaire nationale contra-cyclique (absence de baisse de la TICPE, mesures prises pour le pouvoir d'achat), et permise notamment par la baisse des taux du marché obligataire, réduisant la charge de la dette (l'Etat empruntant à taux négatif sur les marchés).

Prévisions de croissance du PIB réel de la France

<i>Croissance du PIB en %</i>	2019	2020
Projet de loi de finances 2020 (sept.)	1,4	1,3
Consensus des économistes (sept.)	1,3	1,2
OCDE (sept.)	1,3	1,2
Banque de France (sept.)	1,3	1,3
Fonds monétaire international (juil.)	1,3	1,4
Commission européenne (juil.)	1,3	1,4
INSEE (juin)	1,3	nd
Programme de stabilité 2019-2022 (avril)	1,4	
OFCE (avril)	1,2	1,4

Cette stabilisation de la croissance permet une baisse continue du chômage en France. Le taux de chômage (BIT) en France s'élèverait ainsi fin 2019 à 8,6 % en 2019 (contre 9,1 % en 2018 et 9,4 % en 2017) et poursuivrait sa décrue pour atteindre 8,3 % en 2020 et 8,1 % en 2021.



Cette tendance nationale se confirme sur le territoire régional puisque le taux de chômage dans la Région Hauts-de-France au premier trimestre 2019 a atteint son point le plus bas depuis 10 ans (10,8 %). Pour le Nord, le taux de chômage s'établit à 11,4 % à cette date, soit 0,8 point de plus que dans le Pas-de-Calais et 0,6 point de plus que dans le reste de la Région. Le taux de chômage au premier trimestre 2019 était en net recul sur l'ensemble des territoires du Département.

Cependant, le halo du chômage (personnes sans emploi souhaitant travailler mais non considérées comme chômeurs) reste élevé dans la région Hauts-de-France (13,3 % des inactifs) et représente 4,3% de l'ensemble des 15-64 ans (contre 3,8% au niveau national – source Insee juillet 2019). Il baisse en outre plus faiblement que le taux de chômage, ce qui est pénalisant dans la mesure où il représente un public plus proche statistiquement des demandeurs du RSA.

Pour les politiques départementales, cette tendance devrait se traduire par un impact positif sur le nombre d'allocataires du RSA, sur les recettes issues des transactions immobilières et sur les charges générales avec une évolution des prix à la consommation en recul à 1,3 % en 2020 (contre 2,1 % en 2018).

Cette situation confirme l'exposition moins forte de la France aux crises compte tenu de la faiblesse de son taux d'ouverture à l'étranger ainsi que l'importance de ses stabilisateurs automatiques. Néanmoins, cette « exception Française » ne permettrait pas à la France d'échapper à une récession dans le cas où les risques évoqués ci-dessus (récession mondiale, Brexit, crise en Italie, augmentation du coût du pétrole) venaient à se déclencher violemment.

Si la France préserve ses perspectives de croissance au regard du contexte, sa situation économique demeure fragile et susceptible de dégradation au vu du nombre important de risque dans son environnement immédiat.

3. De multiples chantiers permettent de relancer la dynamique d'investissement sur la seconde partie du mandat

La situation financière du Département s'inscrit aujourd'hui dans une double dynamique :

- d'une part, les recettes de fonctionnement connaissent une évolution favorable, s'agissant en particulier de la péréquation horizontale et des DMTO ;
- d'autre part, la stratégie incontournable de baisse des dépenses de fonctionnement développée par le Département depuis 2015, confortée par la contractualisation financière avec l'Etat en 2018, a limité fortement l'évolution de ces dernières.

L'effet conjugué de ces deux facteurs permet l'augmentation de l'épargne de gestion prévisionnelle du Département, et, partant, l'accroissement de son autofinancement. Dans ce cadre, le Département entend développer de nouveaux projets d'investissement en faveur du territoire et renforcer son engagement dans le domaine du développement durable.

a. Les recettes bénéficient d'une conjoncture favorable et des avancées nationales sur la péréquation horizontale

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 768 M€	2 877 M€	2 900 M€	2 908 M€
Evolution/n-1	3,0%	3,9%	0,8%	0,3%

Le projet de budget 2020 devrait afficher, sans variation des taux, une augmentation de 3,9 % de BP à BP, soit environ +109 M€. Cette variation serait portée essentiellement par la fiscalité (+64 M€) et par la péréquation horizontale (+24 M€).

Au-delà de 2020, les recettes sont projetées avec une évolution de 0,5 %/an (2021-2022) sur une hypothèse « au fil de l'eau », la réforme fiscale n'impactant les recettes qu'à long terme ou en cas de forte récession et les autres recettes ayant des bases assez stables.

- i. Le projet de transfert de la taxe foncière au bloc communal et de compensation par la TVA

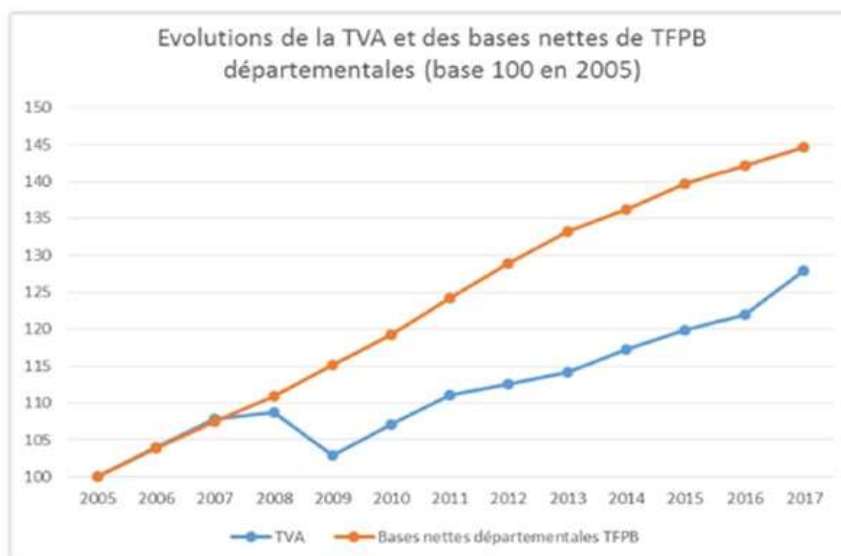
Le ministère de l'économie et des finances a dévoilé en juin 2019 les pistes du gouvernement concernant la future réforme fiscale qui a été confirmée dans le PLF 2020. Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation pour les communes, il est proposé de transférer la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des départements au bloc communal et de remplacer, dès 2021, leur part de TFPB par une fraction équivalente de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui serait ensuite indexée sur la variation de TVA nette nationale.

Si elle a l'avantage de clarifier la lisibilité des impôts locaux grâce à la spécialisation fiscale, cette proposition pourrait en l'état être préjudiciable aux départements.

D'une part, les Départements perdent toute possibilité de moduler un taux sur une recette importante, et, d'autre part, ils perdent une recette dont les bases présentent une évolution plus stable et plus dynamique que celles de la TVA.

La TVA est en effet moins dynamique à long terme que la TFPB, particulièrement en temps de crise où elle est fortement corrélée à l'évolution du PIB. Lors de la crise de 2009, la TVA a présenté des variations de -6 % alors que le foncier bâti était stable.

Cette réforme induit donc un risque de perte de recette pour les départements.



Source : étude RCF pour ADF, mars 2019 1

Compte tenu de ces éléments, l'ADF est actuellement en négociation avec le gouvernement afin d'obtenir le versement d'une compensation destinée à garantir un produit équivalent à l'année précédente, et à neutraliser la perte de dynamisme de la recette.

A ce stade, et dans la mesure où la réforme n'est pas encore finalisée, la prospective intègre un produit de TFPB évoluant, à taux constant, au même niveau que la moyenne des années précédentes.

En l'état actuel de la réforme, en cas de récession économique, un mécanisme de garantie assure au Département du Nord un montant équivalent au produit 2020. Cependant, ce mécanisme laisserait tout de même à la charge du Département un manque à gagner par rapport à une recette indexée sur l'augmentation des bases de taxes foncières bâties (dont le produit augmente en moyenne de 12 M€/an).

Par ailleurs, le calcul des potentiels fiscaux des Départements serait impacté par la réforme fiscale entre -47% et +31% selon les premières simulations³, avec comme principal effet de faire apparaître « pauvres » des Départements au potentiel financier actuel élevé (Paris, Hauts-de-Seine, Haute-Savoie, Alpes-Maritimes, etc.) et de faire apparaître « riches » des Départements au potentiel financier actuel peu élevé (Aisne, Aude, Hautes-Alpes, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Seine Maritime, Dordogne, etc. – essentiellement des Départements ruraux).

Sachant que le potentiel fiscal ou financier intervient dans 8 sur 10 des dispositifs de péréquation⁴ avec un poids variant de 22 % à 100 % selon les dispositifs, les impacts doivent être mesurés, anticipés, voire contournés.

Il est donc probable que les prochaines lois de finances contiendront des dispositions modifiant la définition des potentiels financiers des Départements (à l'instar des Régions dont le concept du potentiel fiscal a été supprimé en 2011 lorsqu'elles ont perdu comme ressource leur dernier impôt direct), ainsi qu'un mécanisme de garantie dégressive en cas de perte de dotation de péréquation.

² Le produit garanti est égal : aux bases 2020 x taux 2019 + la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2020 + les compensations pour exonération de foncier bâti 2020

³ Disparition de la taxe d'habitation communale et du foncier bâti départemental : leur impact sur les potentiels fiscaux et la péréquation. Michel Klopfer. Revue du gestionnaire public 3 août 2019

⁴ FPDMT0, FPCVAE, dotation de péréquation urbaine, dotation de fonctionnement minimum, écrêtement péréqué, FMDI, CNSA-APA, FSDRIF.

ii. Une stabilisation attendue des DMTO à moyen-terme

L'évolution des DMTO est fortement corrélée au niveau des prêts immobiliers, lui-même déterminé par le niveau des principaux indicateurs de taux.

A ce stade, les décisions accomodantes de la FED et de la BCE ne montrent pas de rebond des taux directeurs.

Toutefois, deux éléments appellent à faire preuve d'une prudence particulière :

- d'une part, le niveau des taux étant actuellement très bas, un retour à la hausse interviendra inévitablement. Une hausse, même légère et maintenant les taux à des niveaux historiques, réduirait la capacité d'emprunt des ménages, et pourrait conduire à un retournement de cycle.
- d'autre part, le taux de rotation des logements, principal indicateur de suivi des DMTO, a atteint un plafond historique dont l'évolution semble difficile.

Il ne semble pas que cette politique de taux soit remise en cause à court terme. En prospective, les DMTO sont à ce jour projetés à 350 M€/an, soit légèrement supérieur au niveau des crédits ouverts après BS.

iii. Une nouvelle réforme de la péréquation horizontale favorable au Département en cours de discussion à l'ADF

En dehors de la problématique de l'impact de la réforme fiscale sur le calcul des potentiels fiscaux dans la répartition des fonds de péréquation, le principe d'une refonte des dispositifs de péréquation horizontale a été adopté lors de l'assemblée générale des Départements de France du 19 juin 2019. Cet accord s'est traduit par la volonté d'obtenir la création d'un fonds globalisé reprenant les trois fonds existants : le Fonds de Péréquation des DMTO (FP-DMTO), le Fonds de Solidarité des Départements (FSD) et le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID).

Ce réajustement de la péréquation horizontale a pour objectif de réduire les inégalités de ressources (FP-DMTO) et de charges en matière d'AIS (FSD), ainsi que de prendre en compte les difficultés de certains Départements marqués par une insuffisance structurelle de moyens pour répondre aux défis de l'aménagement et de l'attractivité de leur territoire, tout en simplifiant le mécanisme des prélèvements qui deviendraient plus lisibles et moins volatiles.

Ce nouveau fonds, conforme aux masses actuelles, représenterait environ 1,5 Md€ (base 2018/2019).

La contribution au fonds se déclinerait de la manière suivante :

- un premier prélèvement proportionnel (0,33 % de l'assiette de DMTO de droit commun) à hauteur de 800 M€, applicable à tous les Départements ;
- un second prélèvement progressif, à l'image des prélèvements sur stock et flux du FP-DMTO, à hauteur de 700 M€, applicable aux Départements dont l'assiette DMTO moyenne par habitant est supérieure à 75 % de la moyenne par habitant de l'ensemble des Départements.

Il y aurait ainsi un transfert des Départements très urbanisés au profit des catégories dites intermédiaires (mi-urbains, mi-ruraux). L'uniformité du prélèvement conduirait à réduire le prélèvement des Départements qui ne bénéficient pas du plafonnement sur les deux fonds, le FP-DMTO et le FSD étant plafonnés à 12 %. A l'inverse, les Départements ayant des produits de DMTO plus élevés et qui bénéficient du plafonnement se verraient appliquer un taux de prélèvement supérieur.

S'agissant du reversement, les critères d'éligibilité et de répartition seraient identiques à ceux actuellement appliqués pour les trois fonds existants. Les prévisions montrent que le Nord serait gagnant, avec un solde net supérieur de l'ordre de 15 M€.

A ce jour, cette proposition n'a pas été intégrée au PLF, mais le Gouvernement s'est engagé à l'insérer dans celui-ci par amendement.

Dans l'attente d'une éventuelle réforme de la péréquation horizontale, le solde net de ces fonds est projeté dans le PPF au même niveau en moyenne que les prévisions de réalisation 2019.

iv. Une stabilisation des concours de l'Etat

La mise en place de la contractualisation avec l'Etat a entraîné l'arrêt de la contribution directe des collectivités au redressement des finances publiques. La fin de la baisse drastique des dotations et compensations de l'Etat a pris effet au CA 2018.

Depuis deux ans, cette baisse est limitée en moyenne à -0,5 %, compte tenu des mécanismes de répartition entre collectivités liés aux augmentations de population, aux écrêtements, ainsi qu'aux péréquations et variables d'ajustements internes. Le PLF 2020 tient aussi compte des modifications de périmètres liés à la recentralisation du RSA dans les Départements de Mayotte et de la Réunion.

S'agissant des concours financiers aux collectivités locales, le projet de budget pour 2020 ne comporte pas de grandes surprises. Les transferts financiers de l'Etat (qui comprennent les prélèvements sur recettes, les dotations de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et la part de TVA attribuée aux Régions) s'élèvent à 49 Md€.

Après quatre années de baisse entre 2014 et 2017, la principale composante des concours de l'Etat, soit la dotation globale de fonctionnement (DGF) des Départements et du bloc communal, est à nouveau stabilisée au plan national, à hauteur de 27 Md€.

Le renforcement de la péréquation est poursuivi, en faveur des collectivités les plus fragiles (180 M€ pour les communes et 10 M€ pour les Départements).

Du fait de la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 M€ (+6 %) pour atteindre 6 Md€. Quant aux dotations de l'Etat en faveur de l'investissement, elles demeurent aux montants fixés l'an dernier (notamment plus de 1 Md€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR). Pour les Départements, la dotation de soutien à leur investissement (DSID) est également maintenue à son niveau 2019 (0,2 Md€ d'engagements nouveaux).

v. Une hausse des autres recettes

Les autres recettes évoluent favorablement (+17 M€ de BP à BP, soit +9 %), essentiellement portées par les recettes du Plan pauvreté (non inscrites au BP 2019), les recettes de recouvrement en établissement PA et les recettes liées à la conférence des financeurs.

Des incertitudes subsistent sur les montants définitifs des concours de la CNSA et des recettes MNA. Sur ce dernier point, l'ADF souhaite la réouverture des négociations avec l'Etat, les recettes négociées fin 2018 ne couvrant que 15 % des dépenses à la charge des Départements. Pour le Nord, en 2019, ce reste à charge est estimé à plus de 90 %.

b. Le contrat financier va continuer à plafonner l'évolution des dépenses de fonctionnement

La trajectoire pluriannuelle du Département est bâtie autour de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, engagée dès 2015 et renforcée en 2018 dans le cadre de la contractualisation financière avec l'Etat.

Outre le respect du contrat financier, cette stratégie s'intègre dans un double objectif :

- favoriser le recours à l'autofinancement ;
- anticiper un potentiel retournement de conjoncture.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 591 M€	2 674 M€	2 660 M€	2 664 M€
Evolution/n-1	2,9%	3,2%	-0,5%	0,1%

Le projet de budget 2020 devrait afficher une augmentation de 3,2 % de BP à BP soit environ +83 M€. Cette variation s'explique principalement par la poursuite de la dynamique d'augmentation des dépenses sociales, en particulier des AIS (+41,2 M€, dont 26 M€ liés à l'inscription de 12 mois de RSA contre 11,5 au BP 2019) et des MNA (+8 M€).

Au-delà de 2020, les dépenses de fonctionnement hors dette sont projetées avec une évolution de 0,1%/an. Cette hypothèse tient compte de la poursuite de la trajectoire de baisse des allocataires du RSA, permettant de maintenir la politique volontariste de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Cette volonté de hausse modérée des dépenses vise à prémunir la collectivité contre les importantes incertitudes conjoncturelles évoquées précédemment.

Outre celles-ci, d'autres risques sont susceptibles de peser sur les charges du fonctionnement du Département :

- Le risque d'une hausse des prix du pétrole fait peser des risques sur l'inflation, ce qui alourdirait de facto les charges du Département.
- La mise en place des accords de Bâle 3 (obligation pour les banques de détenir des fonds propres à hauteur de 20% des emprunts accordés) et la politique de la BCE pourraient impacter les frais financiers de la collectivité à la hausse.

Surtout, les dépenses sociales, toujours insuffisamment compensées, sont amenées à poursuivre leur progression. Face à cela, le Département s'attelle à poursuivre l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement et à continuer la négociation des retraitements dans le cadre du contrat financier.

En tout état de cause, l'évolution favorable des recettes, en particulier de la péréquation horizontale et des DMTO, permettrait au Département de couvrir la hausse de ses dépenses, en particulier en matière sociale.

Par conséquent, à court terme, la contrainte financière de la collectivité réside moins dans le maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant que dans le respect de la contractualisation, limitant le taux annuel de croissance des dépenses de fonctionnement à 1,35 %.

i. Le travail sur les dépenses sociales devrait permettre de stabiliser le reste à charge

- Des politiques enfance fortement liées aux enjeux migratoires

Au vu de la situation géopolitique, faisant obstacle à un tassement des flux migratoires, et en l'absence de modification de la clé de répartition nationale largement défavorable au Nord, les dépenses relatives aux MNA sont amenées à poursuivre leur dynamique d'augmentation dans les années à venir. Dès 2020,

celles-ci, qui n'incluent par ailleurs pas les frais de contentieux, l'aménagement des sites d'urgence ou la prise en charge de mineurs non accompagnés en MECS, seront portées à 26 M€/an. Ce montant pourrait évoluer en fonction des négociations en cours sur la clé de répartition des MNA au sein de l'ADF.

De façon plus générale, les débats actuellement menés au niveau national, en particulier dans le cadre de la proposition de loi et du rapport Bourguignon, ainsi que du Pacte national pour l'enfance, tendent vers le renforcement de l'accompagnement des jeunes majeurs.

Si le Département du Nord exerce d'ores et déjà une action forte en faveur de ces derniers, notamment avec le dispositif EVA (Entrée dans la vie adulte) à destination des jeunes de 18 à 21 ans, ces mesures nouvelles, dont la compensation n'est pas certaine, aggraverait encore le poids de ces dépenses supportées par la collectivité.

A ce stade, la prospective prend en compte une dépense annuelle de 26 M€.

- Malgré un contexte économique peu favorable, la stratégie mise en œuvre par le Département permet de diminuer le nombre de foyers allocataires du RSA

De mars 2018 à mars 2019, le nombre d'allocataires du RSA dans le Nord a baissé de 1,1 %, contre une hausse de 0,5 % pour les départements millionnaires.

La vérification des dossiers (116 000 depuis le 01/01/2017) a permis une non dépense cumulée à mi-2019 de 10 M€ suite aux suspensions administratives qui en ont découlé.

A partir de 2020, la trajectoire pluriannuelle en matière de RSA est bâtie sur l'objectif de réduction à 100 000 du nombre de foyers allocataires dès 2021. En août, le nombre de foyers concernés par le paiement du RSA est de 103 164.

L'exercice 2020 intègre, en prospective, une dépense de 660 M€. Celle-ci est portée à 650 M€ par an dès l'année suivante.

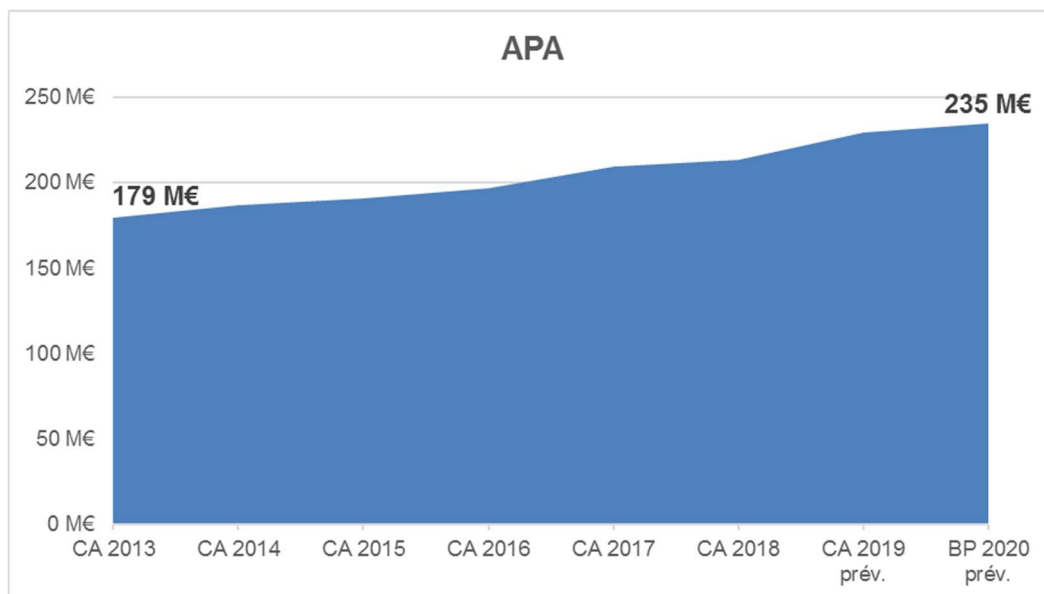
A ce stade, la réalisation de projections doit rester prudente. D'abord, il est encore trop tôt pour faire le bilan de la stratégie du Département en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi. Surtout, le Département manque de visibilité sur les conséquences effectives de la récente réforme des règles d'indemnisation de l'assurance-chômage. En effet, celle-ci pourrait vraisemblablement conduire temporairement à une hausse du nombre d'allocataires générée par leur éviction précoce du système d'assurance-chômage.

En outre, le chômage pourrait connaître une hausse dans les prochains mois, entraînant par ricochet l'augmentation des dépenses de RSA, en raison de facteurs exogènes divers (récession économique, hypothèse d'un « hard Brexit », tensions commerciales croissantes, etc.).

- L'APA est fortement impactée par les évolutions démographiques

Les dépenses d'APA sont en forte progression depuis 2013. Cette dynamique est appelée à se poursuivre, au regard des projections démographiques et de l'accélération des effets de la mise en place de l'APA 2, sur la base d'une augmentation annuelle moyenne estimée à +3,3 %/an.

L'impact de la Loi ASV, avec la revalorisation de l'APA, se poursuit. Cela se traduit par l'augmentation des plafonds des plans d'aide et la baisse du reste à charge des bénéficiaires.



- La PCH croît de façon limitée

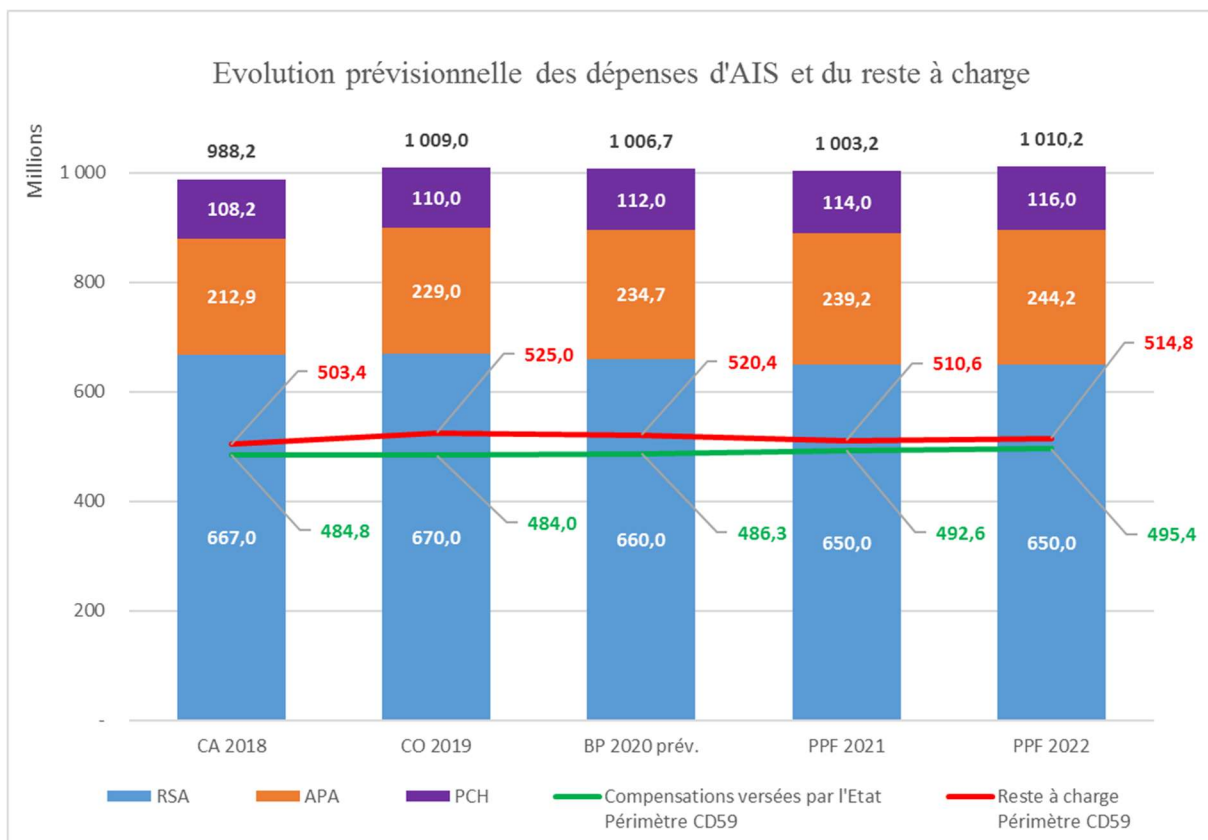
Les dépenses de PCH, poursuivent leur hausse. Celle-ci est en outre renforcée par l'augmentation du niveau de prestations et de l'élargissement de l'assiette des bénéficiaires par l'Etat.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prév.	BP 2020 prév.
PCH	84 M€	90 M€	99 M€	108 M€	110 M€	112 M€

Cependant, un plan de maîtrise est effectif, mis en place depuis un an pour limiter l'augmentation des dépenses liées à l'effet volume et à l'effet tarif. Ainsi, des contrats (CPOM) ont été conclus avec 16 opérateurs pour les accompagner, de manière dégressive, suite à l'application au 1er avril 2018 de la prise en charge publique à 21 € de l'heure.

Plusieurs axes sont utilisés pour maîtriser au mieux l'évolution des crédits consacrés au maintien à domicile des personnes en situation de handicap : notamment, une meilleure orientation des usagers vers les différents dispositifs (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

Les différentes mesures mises en place par le Département devraient permettre de stabiliser le reste à charge, sans le réduire pour autant.



ii. Le travail d'optimisation sur les autres dépenses doit se maintenir

Afin de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement, l'exercice rigoureux d'optimisation des processus et des dépenses, engagé en 2015, doit se prolonger.

Plusieurs pistes de travail, d'ordre très divers, sont à l'étude des services départementaux : analyses statistiques des flux RSA, dialogue de gestion en matière d'enfance, meilleure connaissance des ratios investissement/coût de fonctionnement, analyses des dépenses relatives aux systèmes d'information, impacts économiques et environnementaux des dispositifs, analyses des dispositifs APA en lien avec le vieillissement de la population, etc.

iii. La négociation sur les retraitements auprès de l'Etat doit continuer

Outre les changements de périmètre intégrés dans le contrat initial (transfert à la Région essentiellement), le Département a négocié le retraitement des dépenses MNA qui, eu égard à l'importance du flux des nouvelles arrivées, présente une importance particulière.

Le Guide pratique de la DGCL sur les modalités financières et comptables de retraitement des dépenses réelles de fonctionnement et le bilan des premiers contrats met en avant d'autres types de retraitements : élargissement de compétences (Gémapi pour les EPCI, transport pour les Régions), réinternalisation de compétences, élargissement de territoire, gestion des fonds structurels, stratégie de lutte contre la pauvreté (volet financé par l'Etat).

Le Département sera attentif à intégrer l'ensemble des retraitements qui se justifient compte tenu des actions supplémentaires sollicitées par l'Etat.

c. Cet effet de ciseaux inversé conduit le Département à dégager de l'épargne pour investir tout en stabilisant l'endettement

Le Département du Nord ayant anticipé depuis 2015 les orientations budgétaires ensuite introduites dans les contrats Etat-collectivités, les marges ont continué à se rétablir. Ces marges de manœuvre, ainsi que la maîtrise de la dette, permettent d'engager de nouveaux projets sans mettre à mal l'épargne (toujours fragile) du Département.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
EPARGNE DE GESTION	198 M€	222 M€	260 M€	266 M€

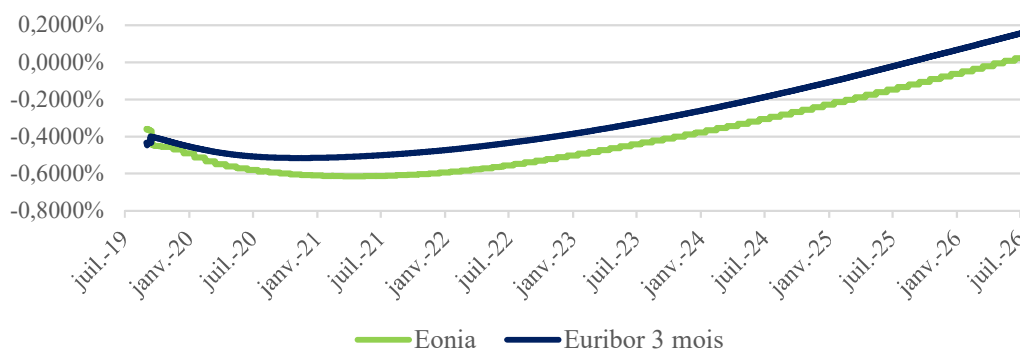
- i. Une dette de bonne qualité qui sécurise la signature du Département auprès de ses partenaires bancaires

Pour les années à venir le Département fait le choix d'une stabilisation de la dette. Ce choix constitue un objectif qui permet de déterminer le plafond du niveau d'investissement, celui-ci n'ayant pas forcément vocation à être atteint. L'année 2020 sera une année de transition où l'investissement va entamer une croissance progressive et le désendettement continuera à un rythme moins élevé que les années précédentes.

Le choix de stabilisation de la dette à long terme est permis par l'amélioration de la situation financière de la collectivité. La dette est retombée à un niveau historiquement bas en 2018, soit 1239 M€, pour une capacité de désendettement de 6 années, bien inférieure au seuil d'alerte. Ces tendances devraient encore s'accroître en 2019 avec une dette qui redescendrait à 1182 M€ en fin de période. Enfin, la simple stabilisation du montant de la dette conduirait malgré tout à une baisse du ratio de capacité de désendettement compte tenu de l'augmentation de l'épargne.

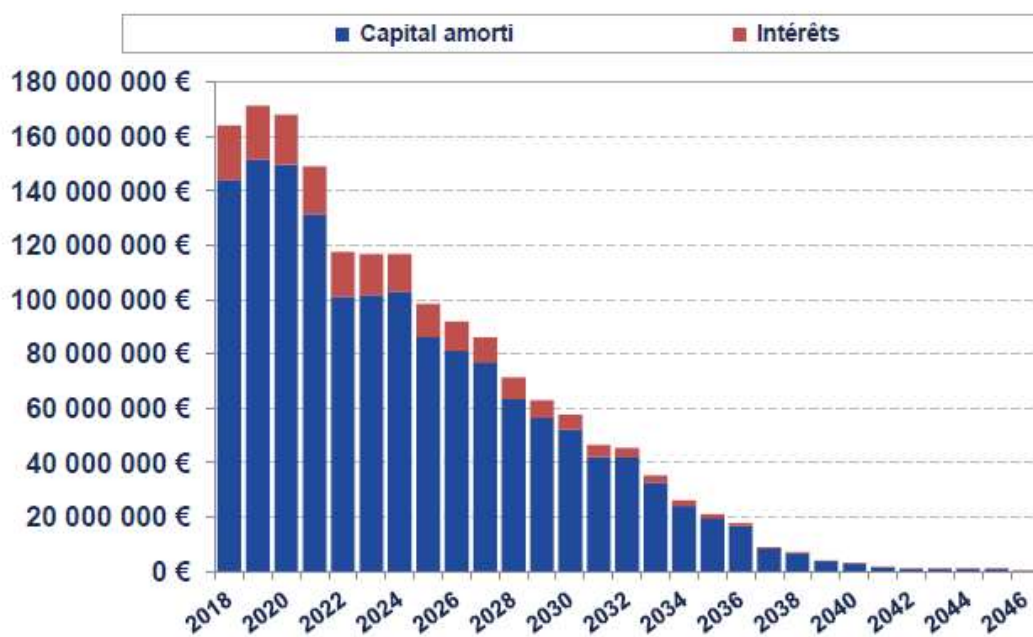
Le choix de continuer à faire appel à l'emprunt se justifie particulièrement compte tenu du niveau attendu des taux qui ne devraient pas augmenter massivement avant 2022.

Anticipation des index Eonia et Euribor 3 mois

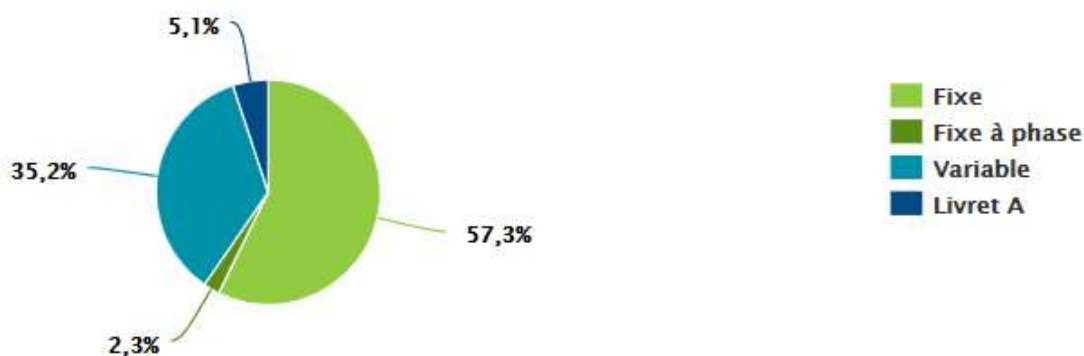


En plus des taux bas, l'amélioration de la situation financière de la collectivité lui garantit la confiance des emprunteurs et donc la capacité à emprunter à des taux faibles sur les marchés. Ainsi, au 1^{er} janvier 2019, le taux moyen de la dette du Département du Nord est de 1,59 %, il reste stable par rapport à 2018, contre un taux de 2,20 % pour la moyenne des Départements (source Finance Active). Fin 2018, les emprunts du Département ont été souscrits sur taux fixe moyen de 1,36 % et taux variable moyen Euribor 3 mois + 0,36 %.

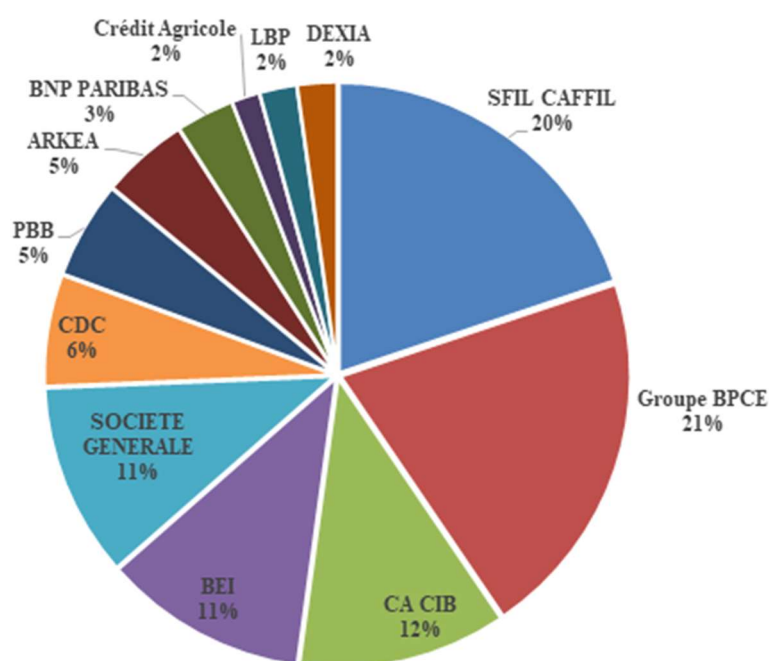
La stabilisation de la dette est par ailleurs possible car la dette du Département est restée une dette de bonne qualité. C'est une dette courte, avec une durée de vie moyenne de 6 ans et 3 mois. La durée de vie résiduelle est de 11 ans et 10 mois. Le graphique suivant présente, à dette constante, l'évolution des annuités dues jusqu'à extinction de la dette. Les exercices 2019 et 2020 présentent une charge de remboursement du capital plus importante. L'extinction de plusieurs emprunts Dexia et Crédit Foncier dont l'amortissement annuel est élevé provoquera une nette baisse du niveau de remboursement du capital à partir de 2021, permettant alors des niveaux d'emprunts plus importants.



La structure de la dette départementale est en outre de plus en plus sécurisée : près de 60 % de l'encours est indexé sur taux fixe et 40 % sur taux variable. Les taux très bas de ces dernières années ont favorisé la souscription d'emprunts à taux fixes afin de sécuriser les frais financiers. L'encours de dette départementale ne détient aucun produit toxique, il est classé A1 selon la Charte Gissler.



Enfin, le choix du Département de diversifier ses prêteurs le garantit en cas de fort choc exogène. Le stock de dette est réparti entre 12 établissements bancaires. Le groupe BPCE (Caisse d'Epargne et Crédit Foncier), détenteur de 21 % de l'encours départemental, reste le premier prêteur historique de la collectivité, suivi de la SFIL, dont les emprunts ont été commercialisés par La Banque Postale, avec 20 % de l'encours.



ii. Une situation qui permet de développer les investissements à destination des Nordistes

L'augmentation de l'épargne brute ainsi que le maintien du niveau d'emprunt permet, pour la fin du mandat, de relancer une politique d'investissement.

Ainsi, sont prévus au BP 2020, 274 M€ de dépenses d'investissement hors dette (+34 M€ / BP 2019).

De grands projets poursuivent leur exécution et sont inscrits budgétairement dans la pluriannualité au travers des autorisations de programme annexées aux documents budgétaires.

DEPENSES : AP / AE PREVISIONELLES (En M€)		CP < 2020 (CA antérieurs + CO 2019)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	TOTAL
AE	En cours	304,2	102,0	96,2	46,8	70,3	619,4
	Nouvelles prévisionelles BP 2020		17,4	11,8	4,6	11,5	45,3
	TOTAL	304,2	119,3	108,0	51,4	81,8	664,7
AP	En cours	660,7	245,8	352,4	268,9	732,4	2 260,1
	Nouvelles prévisionelles BP 2020		23,3	16,5	13,0	38,7	91,5
	TOTAL	660,7	269,0	368,9	281,9	771,1	2 351,7

Les perspectives d'investissement sont par ailleurs fortement marquées par la nécessité d'accélérer la transition écologique et solidaire du territoire départemental.

Face à l'urgence écologique et sociale (effondrement de la biodiversité et des ressources, dérèglements climatiques et santé environnement), et à la suite de la signature, le 7 novembre 2018, du Contrat de Transition Ecologique de la Sambre-Avesnois entre l'Etat, la Région, le Département du Nord et les acteurs locaux, le Département souhaite porter une nouvelle ambition départementale en la matière. Cette volonté doit se traduire par l'adoption d'un « Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire » (novembre 2019), qui entend favoriser une écologie de bon sens autour des principes suivants :

- Développer, massifier, généraliser et valoriser les solutions déjà présentes sur le territoire et basées sur des ressources, des connaissances et des compétences locales ;
- Mettre fin aux gaspillages de toutes natures (alimentaires, matériels, énergétiques, fonciers, financiers) en évaluant systématiquement le bienfondé de l'utilisation des ressources, en envisageant des alternatives à l'utilisation de ces ressources et en trouvant de nouveaux usages pour les déchets générés ;
- Eduquer, former ou sensibiliser l'ensemble des acteurs aux conséquences économiques, sociales et environnementales des choix de consommation (importation de produits fabriqués à l'étranger et fabriqués avec des normes moins-disantes socialement et environnementalement) et encourager voire faciliter l'achat de services et de biens produits à partir de ressources locales au vu des bénéfices sociaux et économiques pour le territoire ;
- Porter une attention particulière à l'inclusion des publics en difficulté à la dynamique de transition, mettre en place des dispositifs spécifiques à ces publics ;
- Faire d'abord preuve d'exemplarité dans les pratiques de l'administration départementale, afin de convaincre et d'entraîner l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire dans la définition d'une vision commune de la transition écologique et solidaire pour le Nord ;
- Identifier et exploiter les synergies entre les objectifs de transition écologique et solidaire et les politiques portées par le Département, en particulier faire de la transition écologique et solidaire une solution d'insertion et d'aide aux publics en difficulté, et un levier d'attractivité et de dynamisme du territoire ;
- Veiller à la cohérence globale et à la transversalité des dispositifs en mobilisant l'ensemble des compétences du Département autour des enjeux de transition écologique et solidaire ;
- S'inscrire dans les initiatives et programmes européens, nationaux et régionaux existants afin de mutualiser les efforts et de viser une efficacité maximum.

Les actions de développement durable ont permis d'agir au sein de la collectivité (plan de déplacement d'administration, bilan des émissions de gaz à effet de serre, rapport annuel de développement durable, etc.) et en externe (plan de protection de l'atmosphère, convention d'objectifs avec l'Atmo Hauts de France, Convention d'objectifs avec le GIP CERDD (Centre ressource du développement durable), Rev3, projets de territoire et projets transfrontaliers, etc.).

Dans ce cadre, le Département est prêt à contribuer au financement du Canal Seine Nord Europe. Il est partie-prenante au protocole signé le 13 mars 2017 entre les financeurs du Canal. A la suite, il a signé la convention relative au financement des premières dépenses de la Société Canal Seine Nord Europe, actuellement en vigueur entre le Nord et la société du Canal. Un certain nombre de points restaient toutefois en discussion entre l'Etat et les autres financeurs pour la suite du projet. Le 4 octobre, l'Etat a clarifié sa position en affirmant que :

- sa part de financement serait portée par une contribution budgétaire de l'Etat versée par l'Agence de financement des infrastructures de transport (AFITF), et prévue au sein du PLF 2020.
- l'emprunt de bouclage serait financé par la mise en place de ressources à assiette locale pour financer la contribution d'équilibre, dont le montant sera garanti par les collectivités.

Les collectivités territoriales sont encore en discussion sur les suites à donner à cette proposition. Si une issue rapide était trouvée, le Département du Nord serait en capacité de pouvoir répondre à ses engagements.

Le Nord poursuit ses grands projets de maillage territorial, notamment les travaux du contournement Nord de Valenciennes, le démarrage du chantier du contournement de Maubeuge et du doublement de la RD 70.

Le développement du cadre de vie des Nordistes se poursuit par les aménagements des espaces naturels sensibles, désormais nommés « espaces naturels du Nord », les aménagements urbains (y compris l'amélioration de l'habitat), les aménagements ruraux et environnementaux.

Les aides en faveur des collectivités sont renforcées par un abondement des aides aux territoires.

La solidarité humaine se traduit par des aides d'investissement en faveur des établissements d'accueil des personnes en difficulté (enfance, jeunesse, personnes âgées et personnes handicapées).

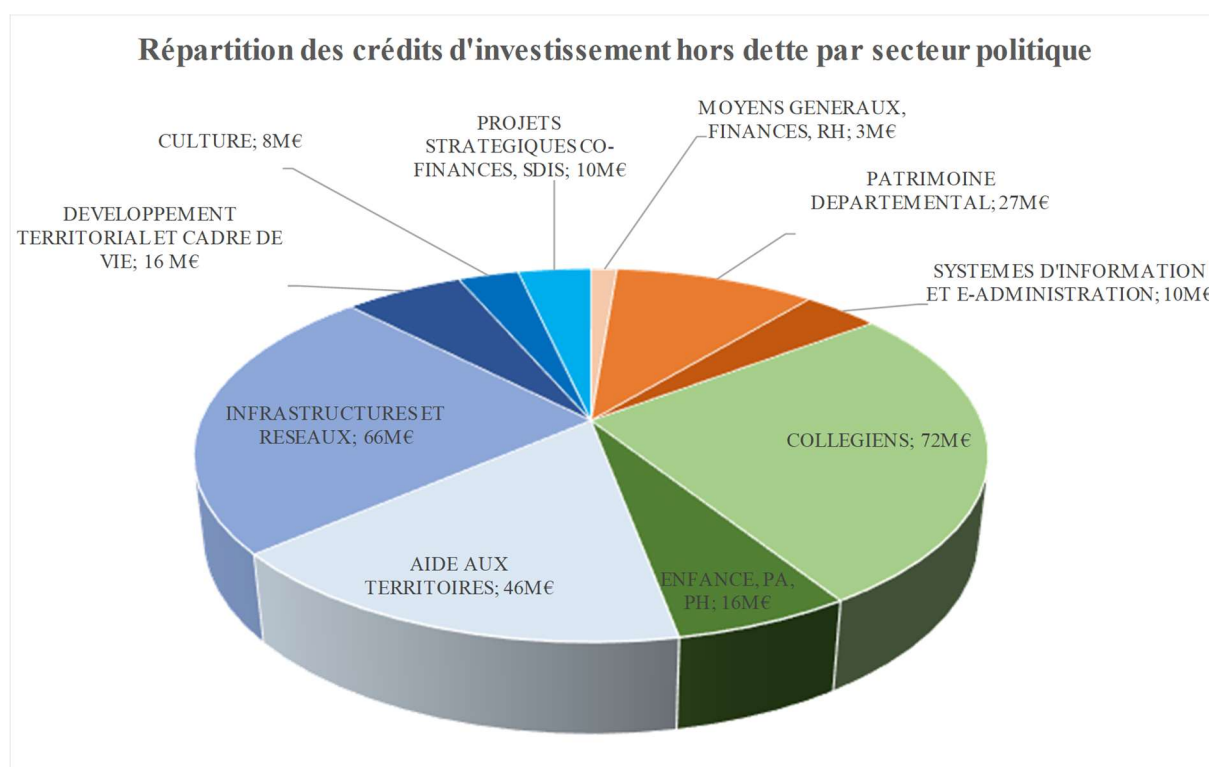
Le Département fait aussi des reconstructions et grosses réhabilitations des collèges une priorité. Les travaux se poursuivent sur différents collèges à Bergues, Anzin, Halluin, Wavrin et Haumont. D'autres devraient démarrer en 2020 ou 2021 comme le collège Duez à Cambrai, le collège Rouges Barres à Marcq-en-Barœul, le collège Chasse Royale à Valenciennes ou le collège Van der Meersch à Mouvaux. Des travaux sont prévus pour la salle multi-activité de Haumont ou pour l'extension de la demi-pension à Sin-Le-Noble.

En 2021 seront également lancés les travaux de réalisation d'un contrat de performance énergétique sur 4 collèges de l'Avesnois. Ce projet sera ensuite élargi à 4 collèges du Cambrais. Parallèlement, le Département s'engage également dans un programme de rénovation durable des collèges autour de 5 items :

- Réfection des étanchéités et isolation des toitures terrasse,
- Remise à niveau et déploiement des gestions techniques des bâtiments sur la totalité du parc de collèges,
- Installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation,
- Remplacement des éclairages des salles de classes par des appareils LED,
- Rénovation VRD et réseaux sous dallage.

Par ailleurs, l'ambition numérique portée par le Département du Nord est d'accompagner tous les collégiens du territoire dans leur accès aux outils numériques et de favoriser le développement des usages du numérique dans leurs apprentissages. Les investissements sont donc pérennisés dans ce domaine et visent à doter chaque établissement des moyens nécessaires.

Enfin les moyens de l'administration sont renforcés pour faire face aux nouveaux développements digitaux et de l'administration de proximité.



Ces différents projets doivent permettre au Département d'être au rendez-vous des nouveaux grands contrats qu'il va passer avec ses financeurs :

- Le nouveau CPER 2021-2027 dont la négociation aura lieu durant le début de l'année 2020 ;
- Le budget relatif à la prochaine période de programmation de l'Union européenne (2020-2027) dont les négociations auront lieu en 2020.

Ainsi, l'ambition du Département en investissement lui permettra de s'impliquer fortement dans ces grands rendez-vous de l'année à venir.

4. Orientations concernant les ressources humaines

Au 31 décembre 2018, l'effectif du Département du Nord était composé à 98,1 % d'agents statutaires de la Fonction Publique Territoriale (stagiaires et titulaires), et à 1,9 % d'agents contractuels (source : SIAD RH).

L'effectif de 2018 se répartissait par catégorie hiérarchique et par filière, comme il suit :

Catégorie Hiérarchique		Filière	
A	24%	Administrative	35%
B	34%	Technique (dont les agents des collèges)	35%
C	42%	Médico-sociale / Médico-technique / sociale	28%
		Autres (animation, culturelle et sportive)	2%

Au 31 décembre 2019, l'effectif du Département devrait s'élever à 7 610 agents sur postes permanents.

L'effectif 2019 devrait se répartir au 31 décembre par catégorie hiérarchique et par filière, comme il suit :

Catégorie Hiérarchique		Filière	
A	41%	Administrative	35%
B	17%	Technique (dont les agents des collèges)	34%
C	42%	Médico-sociale / Médico-technique / sociale	29%
		Autres (animation, culturelle et sportive)	2%

La progression de la catégorie A entre 2018 et 2019, est liée à l'intégration des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants en catégorie A (1 359 agents) à compter du 1^{er} février 2019.

Depuis 2017, chaque Direction Générale Adjointe (DGA) décline sa feuille de route pluriannuelle en matière de Ressources Humaines (RH) pour accompagner la modernisation de son fonctionnement et de ses projets, tout en veillant à maintenir le niveau de services offert aux usagers.

Grâce au dialogue de gestion renforcé entre la Direction des Ressources Humaines (DRH) et les secrétariats généraux des DGA, les dépenses de masse salariale ont été contenues de 2016 à 2018, en dépit de l'impact haussier du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Fin 2018, des marges de manœuvres retrouvées, associées à la contractualisation avec l'Etat pour appuyer la lutte contre la pauvreté (projet insertion des jeunes) et à l'obtention de crédits européens, ont permis de prendre les décisions suivantes en 2019 :

- Engager une campagne annuelle de dé-précarisation des agents en Contrat à Durée Déterminée (CDD) sur des postes permanents depuis plus de 2 ans. Cette décision aura un impact baissier sur le nombre de CDD dans les effectifs. De janvier à septembre 2019, 76 CDD ont été stagiairisés et 64 CDD ont été contractualisés sur des postes permanents ;

- Relancer des campagnes de recrutement par la voie externe au profit de l'action sociale au cours du 1er semestre 2020 (objectif de 150 recrutements ciblés tenu, diminution importante du nombre de postes vacants en territoire) ;

- Valoriser les agents qui exercent dans des secteurs particulièrement difficiles (revalorisation des régimes indemnitaires de grade des agents de certaines Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS)).

- Augmenter la valeur faciale des chèques déjeuners ;

Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place de nouveaux dispositifs en matière de ressources humaines permettant le recrutement de nouvelles compétences ou de nouveaux profils :

- Service Civique Volontaire : le Département propose d'accueillir et d'accompagner 60 jeunes en service civique volontaire à partir de la rentrée 2019 pour de l'accompagnement numérique au sein des services départementaux.

↳ Estimation du coût de la mesure : 77 K€

- Travaux d'intérêt Général : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche d'accueil des personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général en leur offrant une structure d'accueil et de réinsertion par le travail en collectivité.

↳ Estimation du coût de la mesure : Prime de tutorat non estimée à ce jour

- Boursiers : dans le cadre des « 10 mesures de protection de l'enfance », le Département du Nord a lancé un dispositif permettant aux étudiants assistants de service social de bénéficier d'une bourse. Ces bourses sont accessibles aux élèves assistants sociaux en première, deuxième ou troisième année d'étude. Les étudiants s'engagent à rejoindre les services départementaux dès l'obtention de leur diplôme en qualité de travailleur social, pendant une durée égale au versement de la bourse. 42 étudiants bénéficient de cette bourse depuis septembre 2019. Estimation du coût de la mesure : 177 K€

- Immersion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) : le Département du Nord souhaite développer l'immersion professionnelle des allocataires du RSA afin de faire découvrir les métiers de la collectivité, voire de candidater sur les postes ouverts au recrutement.

- Stage et Apprentissage : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprenti(e)s afin de dynamiser les ressources humaines, faire connaître les projets du département, transmettre les savoir-faire, créer un vivier de personnels qualifiés et formés aux métiers dont le département a besoin.

↳ Estimation du coût de la mesure pour l'apprentissage : 1,4 M€

Enfin, la Collectivité poursuit l'objectif de reconnaissance de l'investissement de tous les agents par le maintien du versement d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 2,7 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé en décembre 2019).

Le projet de BP des Ressources Humaines pour l'année 2020 s'élève à 397,6 M€ contre 387,9 M€ au BP 2019 répartis en 393,4 M€ de dépenses de paye et 4,2 M€ de dépenses hors paye (formation, accompagnement, médecine professionnelle, subventions aux associations de personnel, ...).

La masse salariale se répartit de la manière suivante :

	Part de la masse salariale
Traitement de base	53,6%
Régime indemnitaire (dont Allocation sociale et CIA)	15,0%
NBI	0,9%
SFT	0,1%
Heures supplémentaires	0,7%
Autres (Contributions patronales, validations de services, subvention transport, ...)	29,7%

Les dépenses de l'année 2020 sont caractérisées par la poursuite des dispositifs lancés en 2019 :

- Un effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 5,2 M€ ;
- Un surcoût dû au dernier volet des accords Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR) de 0,9 M€ ;
- Un effet budgétaire des recrutements effectués en 2019 dont une partie sera prise en charge par l'Etat ou l'Union Européenne dans le cadre des projets précités.

Les avantages en nature attribués consistent en l'utilisation de véhicules de fonction ou de service, dont la gestion est en cours d'optimisation et l'attribution de logements liés à l'exercice de certaines fonctions.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2017, la durée légale du temps de travail au Département est de 1 607 heures.